



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE NICE-TOULON

Point n° 2

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MARS 2021**

COMPTE FINANCIER 2020 ET RAPPORT DE L'ORDONNATEUR



RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER 2020

SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2021

Sommaire

Eléments introductifs.....	2
1. Le volet GBCP du compte financier.....	3
1.1 Le taux d'exécution budgétaire.	3
1.2 Le solde budgétaire.....	4
2. Analyse sur l'activité marchande	6
2.1 La restauration	6
2.2 L'hébergement.....	8
3. La situation patrimoniale	10
4. Le fonds de roulement mobilisable.	12
ANNEXES – TABLEAUX.....	13

Éléments introductifs

Le compte financier est présenté au regard des dispositions de Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

La LOLF repose sur une comptabilité de droits constatés et prend en compte les opérations pour ordre (par exemple les amortissements ou provisions). La présentation du compte financier repose sur deux sections (fonctionnement et investissement) ainsi qu'une approche par actions. La GBCP traduit une comptabilité de caisse (encaissement/décaissement) et exclut les opérations pour ordre. Le budget est réparti en 3 enveloppes de dépenses (personnel/fonctionnement/investissement) et en 2 types de recettes (recettes globalisées et fléchées).

L'analyse de l'activité, en mode GBCP, peut être réalisé par nature et par domaine. Ce même niveau d'analyse ne peut pas être produit en droits constatés en raison de notre applicatif financier Orion. Seule une situation globale peut être présentée en droits constatés.

1. Le volet GBCP du compte financier.

1.1 Le taux d'exécution budgétaire.

1.1.1 Pour les dépenses

Pour les autorisations d'engagement (AE), le taux d'exécution budgétaire est de 98.99 %. En 2019, ce taux était de 98.30 %

Autorisations d'engagement	AE BR2	AE Consommés au 31/12/2020	Solde des AE	Taux d'exécution budgétaire
Dépenses de personnel	9 070 000,00 €	8 935 817,16 €	134 182,84 €	98,52%
Dépenses de fonctionnement	11 806 925,00 €	11 750 701,31 €	56 223,69 €	99,52%
Dépenses d'investissement	2 133 818,00 €	2 092 428,98 €	41 389,02 €	98,06%
Total	23 010 743,00 €	22 778 947,45 €	231 795,55 €	98,99%

Pour les crédits de paiement (CP), le taux d'exécution budgétaire est de 95.86 %. En 2019, ce taux était de 97.43 %

Crédits de paiement	CP BR2	Règlements au 31/12/2020	Solde des CP	Taux d'exécution budgétaire
Dépenses de personnel	9 070 000,00 €	8 935 817,16 €	134 182,84 €	98,52%
Dépenses de fonctionnement	12 523 173,00 €	11 771 387,52 €	751 785,48 €	94,00%
Dépenses d'investissement	2 308 027,00 €	2 203 364,02 €	104 662,98 €	95,47%
Total	23 901 200,00 €	22 910 568,70 €	990 631,30 €	95,86%

Le taux d'exécution en AE et CP est conforme à la norme demandée de 90 %.

Au niveau des dépenses de personnel, une baisse de 18.66 ETPT est constaté par rapport à l'année 2019 (272.69 ETPT en 2019 et 254.03 ETPT en 2020) et un différentiel de - 14.19 ETPT par rapport au budget (un prévisionnel de 268.22 ETPT au budget et une exécution de 254.03 ETPT).

Pour l'enveloppe de fonctionnement, le solde des crédits de paiement de 751 785 € s'explique essentiellement par une consommation moins importante du poste sur les frais généraux (-511 355 €)

1.1.2 Pour les recettes

Recettes	Recettes BR2	Encaissements au 31/12/2020	Solde des recettes	Taux d'exécution budgétaire
Subvention pour charges de service p	7 487 503,00 €	7 487 503,00 €	0,00 €	100,00%
Fiscalité affectée	426 105,00 €	426 104,77 €	0,23 €	100,00%
Autres financements publics	120 437,00 €	82 773,67 €	37 663,33 €	68,73%
Recettes propres	14 583 543,00 €	14 836 812,12 €	-253 269,12 €	101,74%
Financements de l'Etat fléchés	1 650 404,00 €	1 622 172,02 €	28 231,98 €	98,29%
Autres financements publics fléchés	1 300 000,00 €	1 321 000,00 €	-21 000,00 €	101,62%
Recettes propres fléchées	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	100,00%
Total	25 569 992,00 €	25 778 365,58 €	-208 373,58 €	100,81%

Le taux d'exécution est supérieur au prévisionnel de 0.81 %. En 2019, le taux d'exécution était de 100.15 %.

Il ressort ainsi que la principale différence porte sur les ressources propres. Les encaissements ont été plus importants, principalement en restauration en raison de la différence sur le mois de décembre (recettes de décembre 2019 encaissées sur 2020).

1.2 Le solde budgétaire

DEPENSES						
	Dernier Budget rectificatif 2020		Compte financier 2020		Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020	
	Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 070 000,00 €	9 070 000,00 €	8 935 817,16 €	8 935 817,16 €	- 134 182,84 €	- 134 182,84 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	12 000,00 €	12 000,00 €	11 532,84 €	11 532,84 €	- 467,16 €	- 467,16 €
					- €	- €
Fonctionnement	11 806 925,00 €	12 523 173,00 €	11 750 701,31 €	11 771 387,52 €	- 56 223,69 €	- 751 785,48 €
<i>Denrées alimentaires</i>	977 077 €	977 077 €	894 548,25 €	893 815,57 €	- 82 528,75 €	- 83 261,43 €
<i>Loyers et charges versées</i>	4 030 350 €	4 746 597 €	4 014 316,89 €	4 694 509,14 €	- 16 033,11 €	- 52 087,86 €
<i>Viabilisation</i>	2 009 724 €	2 009 724 €	1 958 709,00 €	1 950 948,27 €	- 51 015,00 €	- 58 775,73 €
<i>Entretien - Equipement</i>	2 410 484 €	2 410 485 €	2 537 062,13 €	2 195 001,02 €	126 578,13 €	- 215 483,98 €
<i>Frais généraux</i>	2 347 090 €	2 347 090 €	2 083 374,23 €	1 835 734,17 €	- 263 715,77 €	- 511 355,83 €
<i>Participations financières</i>	32 200 €	32 200 €	262 690,81 €	201 379,35 €	230 490,81 €	169 179,35 €
Intervention	- €	- €			- €	- €
Investissement	2 133 818,00 €	2 308 027,00 €	2 092 428,98 €	2 203 364,02 €	- 41 389,02 €	- 104 662,98 €
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	23 010 743,00 €	23 901 200,00 €	22 778 947,45 €	22 910 568,70 €	- 231 795,55 €	- 990 631,30 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 668 792,00 €		2 867 796,88 €		- €

RECETTES			
	Dernier Budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020
	Montants	Montants	Montants
Recettes globalisées	22 617 588,00 €	22 833 193,56 €	215 605,56 €
Subvention pour charges de service public	7 487 503,00 €	7 487 503,00 €	- €
Autres financements de l'Etat	- €	- €	- €
Fiscalité affectée	426 105,00 €	426 104,77 €	0,23 €
Autres financements publics	120 437,00 €	82 773,67 €	37 663,33 €
Recettes propres	14 583 543,00 €	14 836 812,12 €	253 269,12 €
			- €
Recettes fléchées*	2 952 404,00 €	2 945 172,02 €	7 231,98 €
Financements de l'Etat fléchés	1 650 404,00 €	1 622 172,02 €	28 231,98 €
Autres financements publics fléchés	1 300 000,00 €	1 321 000,00 €	21 000,00 €
Recettes propres fléchées	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
			- €
TOTAL DES RECETTES (C)	25 569 992,00 €	25 778 365,58 €	208 373,58 €
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	- €	- €	- €

➡ Le solde budgétaire est excédentaire de 2 867 796.88 €.

Le dépassement des recettes prévisionnelles (+0.81 %) et un taux d'exécution des crédits de paiements (-4.14 % par rapport au budget) expliquent un excédent plus important que celui prévu dans le budget rectificatif n°2

Il convient de préciser que des encaissements liés au solde de l'opération Jean Médecin ont été reçus sur l'exercice 2020 suite aux travaux qui se sont déroulés en 2018 et 2019 pour un montant total de 2 444 904 €.

En outre, comme indiqué lors du vote du budget rectificatif n°1, un complément de 400 000 € a été apporté par le CNOUS pour conforter la structure financière de l'établissement dans l'optique du démarrage de l'opération de construction de la résidence Dumont d'Urville.

L'exercice 2020 a été marqué par une consommation d'AE limitée sur les trois premiers quadrimestres puis très forte sur le dernier quadrimestre. Au final, la consommation d'AE sur l'année est très importante puisqu'elle représente 99 % de la prévision budgétaire.

Certains projets ayant dû être programmés plus tardivement suite au premier confinement, la consommation des CP est un peu plus faible que les AE. Le taux d'exécution des CP est de 95.86 %. Ce décalage entre les AE et les CP, combiné avec la réception tardive de certaines factures, a pesé sur le taux d'exécution.

Enfin, le léger dépassement des recettes prévisionnelles (+0.81 %) explique également un excédent plus important que celui prévu dans le budget rectificatif n°2.

2. Analyse sur l'activité marchande

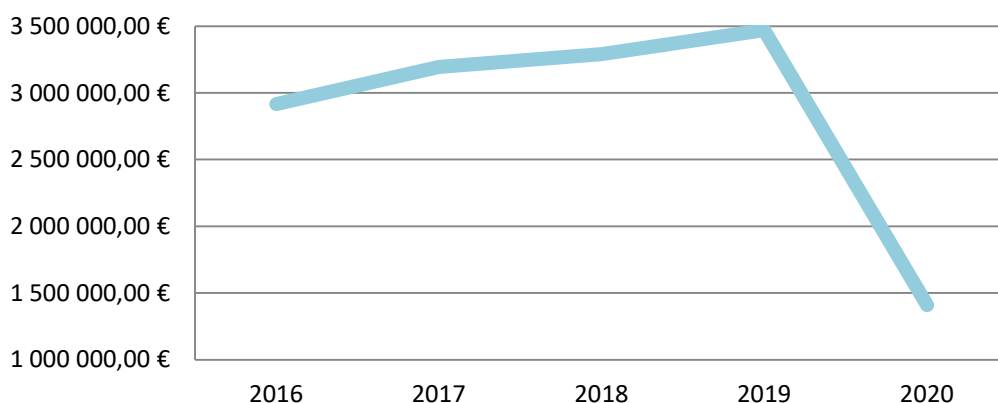
2.1 La restauration

La crise COVID a engendré des diminutions successives du prévisionnel de chiffre d'affaires. Pour rappel, le montant des recettes prévisionnelles était :

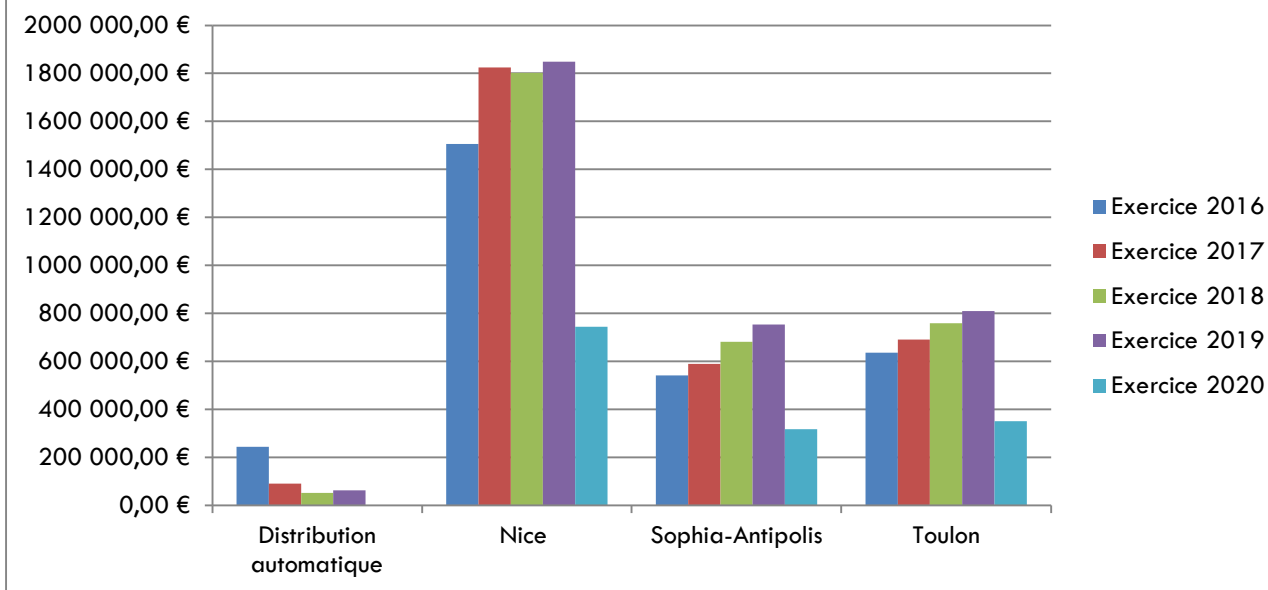
- Au budget initial : 3 751 711 €
- Au budget rectificatif n°1 : 1 822 054 €
- Au budget rectificatif n°2 : 1 500 264 €

Le montant des recettes de restauration est de 1 410 472 € pour une prévision budgétaire de 1 500 264 € (situation en droits constatés / soit – 89 792 € en exécution).

Restauration
Evolution du chiffre d'affaires



Restauration
recettes par UG

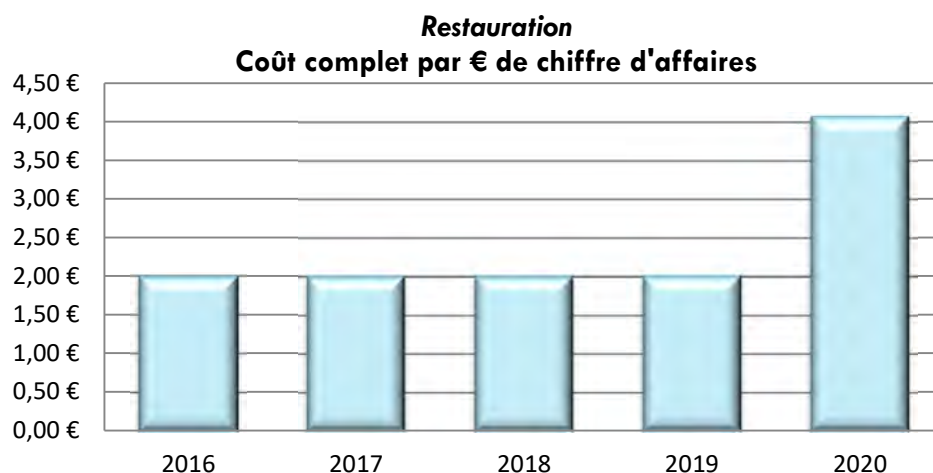


Globalement les recettes de restauration ont diminué de 59,38 %. La variation par unité de gestion est de

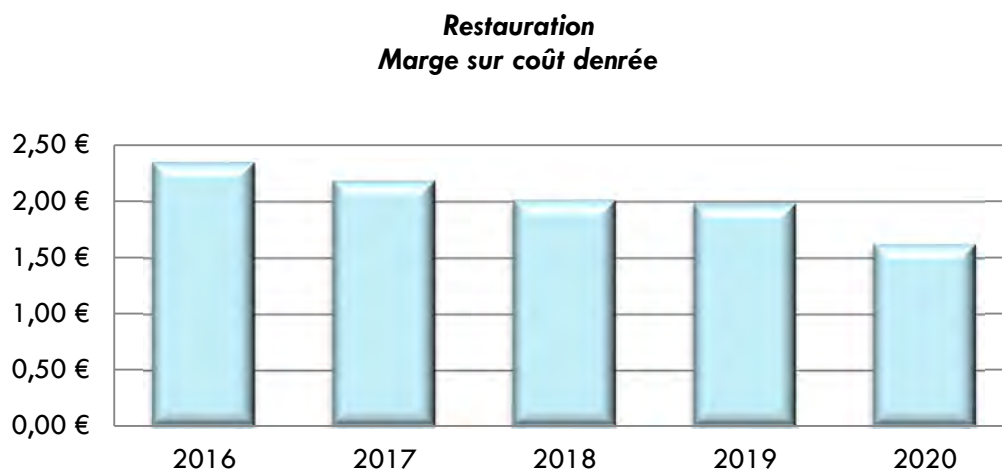
- Pour Nice : -59,76 %
- Pour Sophia : -57,93 %
- Pour Toulon : -56,74 %

Pour la distribution automatique, le calcul de la redevance acquise au Crous est en cours de finalisation par le prestataire.

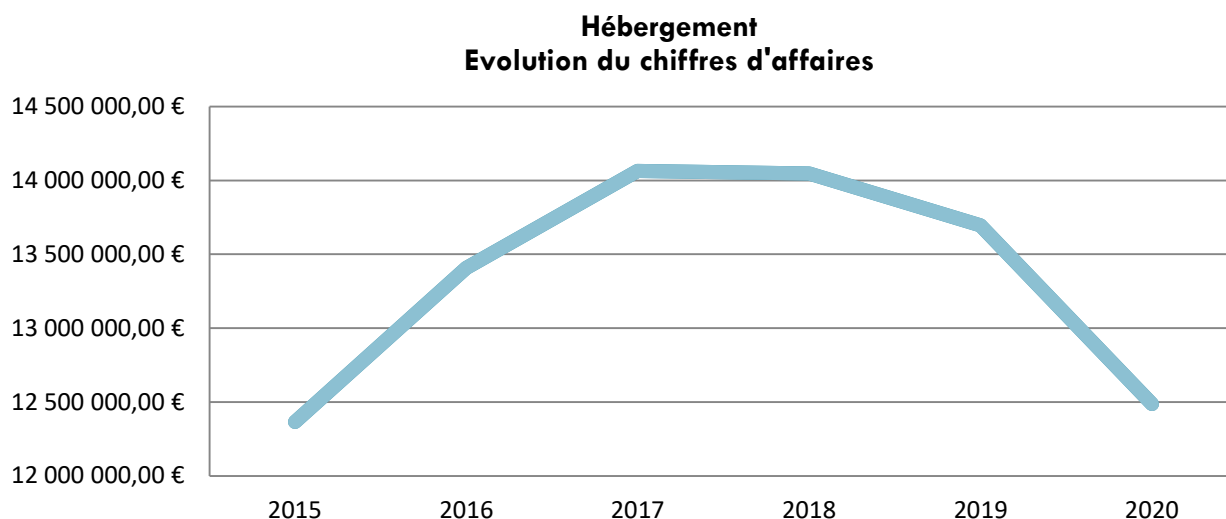
La diminution des recettes a certes également engendré une baisse des dépenses alimentaires affectées au secteur marchand mais certaines charges comme les dépenses de personnels permanents sont incompressibles. Le coût complet par € de chiffres d'affaires s'est ainsi dégradé (rapport entre les charges de personnel et de fonctionnement et le chiffre d'affaires). Pour 1 € de chiffre d'affaires, il y avait 2.11 € de dépenses l'an dernier. En 2020, ce ratio est de 4.06 €.



La marge sur coût denrée (rapport entre les dépenses alimentaires et le chiffre d'affaires) s'est en partie dégradée suite à la mise en place du repas à 1€ à partir de septembre 2020. A titre indicatif, 38 386 repas ont été servis aux étudiants entre septembre et décembre 2020 dans le cadre de ce dispositif.

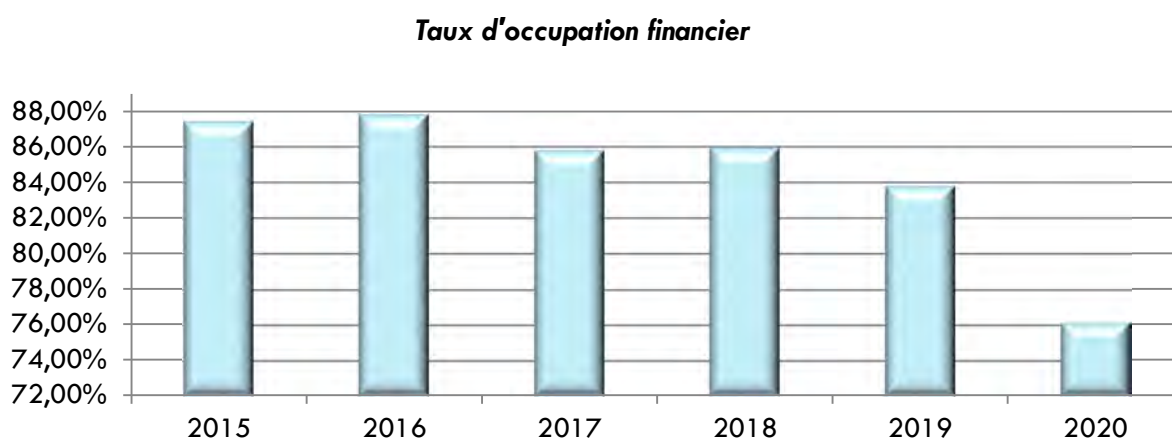


2.2 L'hébergement



Le montant des recettes d'hébergement est de 12 485 854 € pour une prévision budgétaire [au BR 2](#) de 12 710 467 € (situation en droits constatés / soit + -224 613 € en exécution).

A titre comparatif, le montant des recettes des résidences était de 13 696 656 € en 2019 et de 14 047 516 € en 2018.

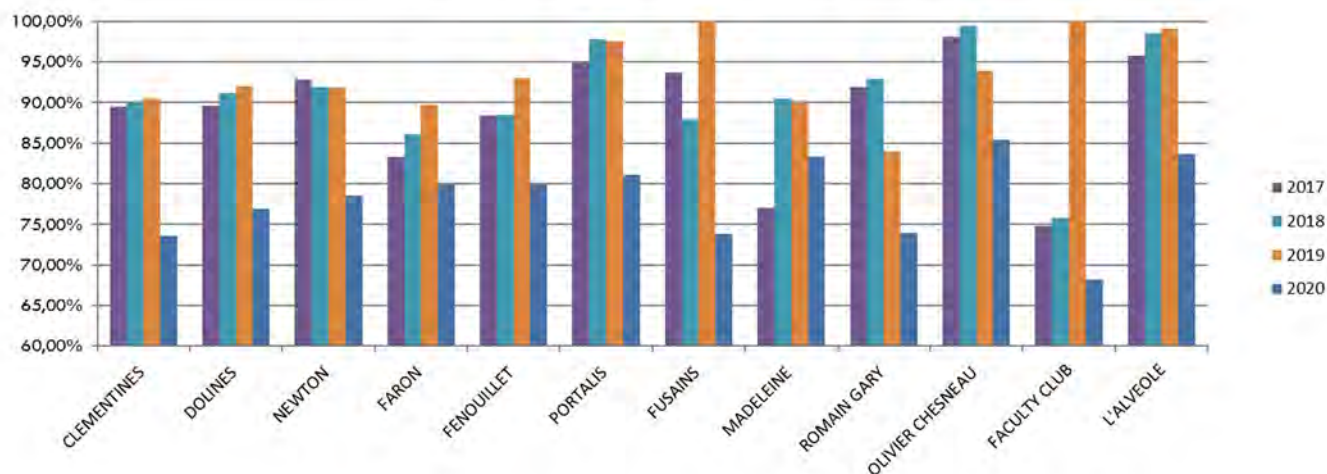


Le taux d'occupation 2020 est de 76.13 % soit une diminution de 7.66% par rapport à 2019.

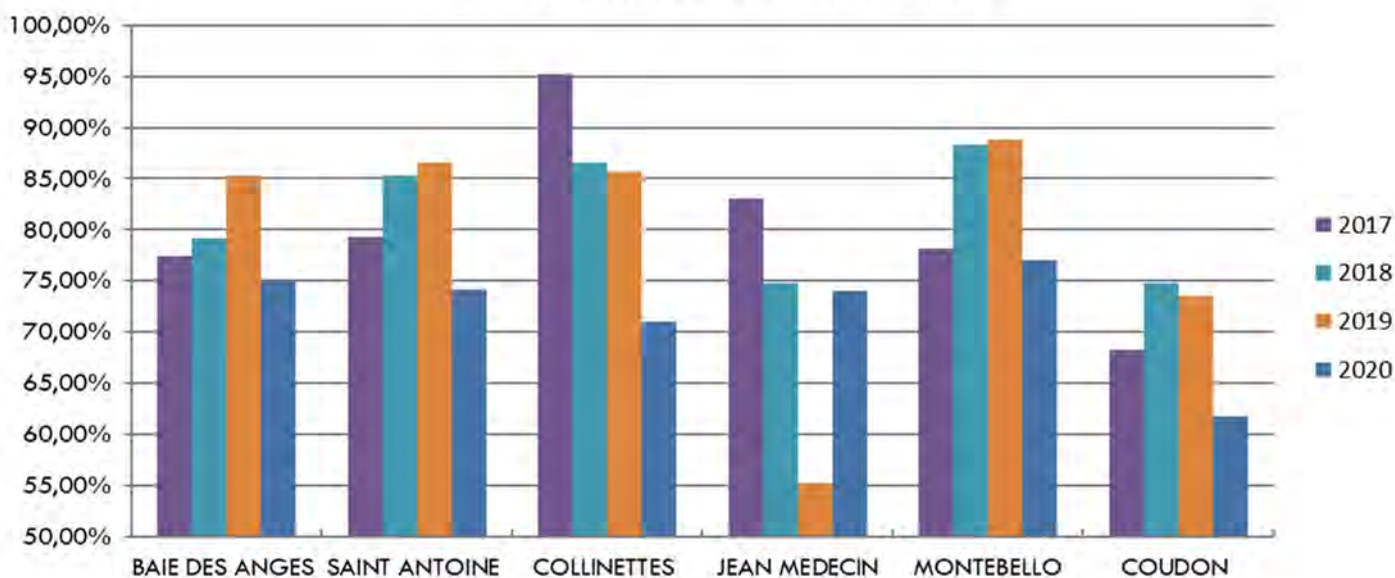
Pour les résidences conventionnées, le taux est passé de 92.35 % en 2019 à 79.32 % en 2020.
Pour les résidences traditionnelles, le taux est passé de 80.06 % en 2018, à 75.04 % en 2019 et à 72.87 % en 2020.

Pour rappel, en 2019, Les travaux de réhabilitation de la résidence Jean Médecin ont entraîné une diminution des recettes sur cette entité (-555 791 € entre 2018 et 2019 ; -355 234 € entre 2017 et 2018).

Taux d'occupation financier des résidences conventionnées

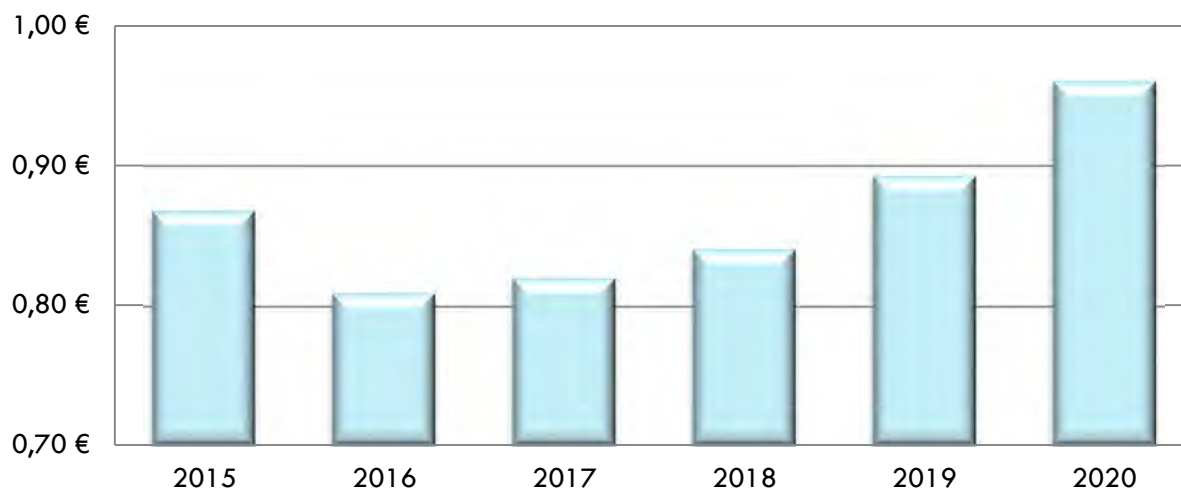


Taux d'occupation financier des résidences traditionnelles



Le cout complet par € de chiffre d'affaires a augmenté grandement cette année en raison de la perte de recette COVID au printemps.

Hébergement
Coût complet par € de chiffre d'affaires hors désamiantage Jean Médecin



3. La situation patrimoniale

COFI 2020
CROUS DE NICE TOULON
TABLEAU 6
SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020	PRODUITS	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020
Personnel	9 053 714,00	8 578 898,48	- 474 815,52 €	Subventions de l'Etat	7 522 503,00	7 506 125,04 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	12 000,00	11 532,84	- 467,16 €	Fiscalité affectée	426 105,00	426 104,77 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 976 063,00	19 324 696,05	348 633,05 €	Autres subventions	-	14 427,54 €
Intervention (le cas échéant)	- €	121 128,82 €	121 128,82 €	Autres produits	20 060 272,00	20 468 531,52 €
TOTAL DES CHARGES (1)	28 029 777,00 €	28 024 723,35 €	- 5 053,65 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	28 008 880,00 €	28 415 188,87 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	390 465,52 €	411 362,52 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	20 897,00 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	28 029 777,00 €	28 415 188,87 €	406 308,87 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	28 029 777,00 €	28 415 188,87 €

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Demier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 20 897,00 €	390 465,52 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations	6 212 890,00 €	7 149 509,09 €
+ dotations aux provisions	240 000,00 €	123 519,56 €
- reprises sur amortissements, dépréciations	5 299 442,00 €	5 859 335,93 €
- reprises sur provisions	- €	60 039,90 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	71 136,00 €	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 061 415,00 €	1 744 118,34 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Demier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Demier budget rectificatif 2020	RESSOURCES	Demier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020
Insuffisance d'autofinancement	- €	- €		Capacité d'autofinancement	1 061 415,00 €	1 744 118,34 €
Investissements	2 308 027,00 €	2 271 113,04 €	- 36 913,96 €	Financement de l'actif par l'État	1 496 530,00 €	1 291 516,54 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	199 823,00 €	199 823,65 €
				Autres ressources	- €	3 770,00 €
Remboursement des dettes financières	1 971 982,00 €	867 348,76 €	- 1 104 633,24 €	Augmentation des dettes financières	1 971 982,00 €	929 183,75 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 280 009,00 €	3 138 461,80 €	- 1 141 547,20 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 729 750,00 €	4 168 412,28 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	449 741,00 €	1 029 950,48 €	580 209 €	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	- €	- €

➡ Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 390 465,52 € et la neutralisation sur les opérations d'amortissement permet de dégager une capacité d'autofinancement de 1 744 118,34 €.

➡ L'apport sur le fonds de roulement est de 1 029 950,48 €.

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire au niveau des recettes propres de l'activité marchande.

Pour la restauration, le chiffre d'affaires est passé de 3 472 202 € en 2019 à 1 410 472 € en 2020 soit une baisse de 59,38 %.

Pour l'hébergement, la baisse est de 1 210 802 € entre 2019 et 2020 et de 1 516 662 € entre 2018 et 2020 (l'année 2019, ne constitue pas un repère pertinent puisqu'une perte exceptionnelle de recettes liée aux travaux de la résidence Jean Médecin a été constatée).

Cette baisse d'activité a été compensée par un complément de SCSP. Le résultat est de 390 465 52 €, soit un montant équivalent à 2019 (357 622,89 €).

Toutefois, l'exercice 2020 a été rythmé par une volonté de trouver un équilibre de gestion sur l'année et ne pas trop obérer les perspectives de l'exercice 2021. En effet, il fallait être en mesure d'être en capacité d'ouvrir une enveloppe minimum d'investissement en 2021 (976 000 € d'AE en 2021 au terme du budget initial) sans déstabiliser la situation financière dans l'optique d'un emprunt pour le projet de la résidence Dumont d'Urville.

L'apport au fonds de roulement de 1 029 950,48 € a été notamment possible par un complément de 400 000 € de SCSP du CNOUS « pré-fléchée » pour le projet Dumont d'Urville et également par une recette exceptionnelle de 278 102 € correspondant à une régularisation comptable liée à l'opération de réhabilitation de Saint Antoine, terminée il y a plusieurs années maintenant.

Le fonds de roulement comptable a également été abondé de 321 449.19 € par un report lié à la modification de la gestion comptable des crédits accessibilité, qui jusqu'à alors étaient traités en recettes fléchées.

Au terme du compte financier 2020, le fonds de roulement disponible est de 1 487 879 €.

4. Le fonds de roulement mobilisable.

Situation au terme du COFI n	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement comptable	9 310 342,48 €	10 830 518,63 €	8 768 194,91 €	5 513 557,58 €	6 864 957,25 €
-Compte 467 Bourses / CVEC	869 283,35 €	417 709,99 €	3 285 295,29 €	3 495 640,00 €	3 549 011,18 €
-Dépôts de garantie (15%)	166 165,43 €	212 829,88 €	193 698,54 €	198 790,10 €	208 065,35 €
-Provisions	797 419,62 €	441 044,41 €	213 936,64 €	108 792,33 €	172 271,99 €
-Créances contentieuses	20 000,00 €	175 371,43 €	214 931,67 €	218 437,94 €	469 675,80 €
-Prélèvement BI n+1	1 970 724,00 €	4 010 906,00 €	4 313 887,00 €	1 005 191,00 €	978 053,00 €
= Fonds de roulement disponible	5 486 750,08 €	5 572 656,92 €	546 445,77 €	486 706,21 €	1 487 879,93 €

Le fonds de roulement mobilisable est de 25.81 jours de fonctionnement.

ANNEXES – TABLEUX

COMPTE FINANCIER 2020 - CROUS DE NICE TOULON

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			
Tableau des autorisations d'emplois			
	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	281	3,5	284,5
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	12724		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	254,03	8 935 817 €	0	0	254,03	0
1 - TITULAIRES	97,3	3 262 832 €			97,3	0
* Titulaires État	97,3	3 262 832 €			97,3	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	- €			0	0
2 - CONTRACTUELS	156,73	5 342 925 €	0	0	156,73	0
* Contractuels de droit public	156,73	5 342 925 €	0	0	156,73	0
o CDI	102,32	3 639 858 €			102,32	0
o CDD	54,41	1 703 067 €	0	0	54,41	0

CROUS DE NICE TOULON

COFI 2020

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPENSES						
	Dernier Budget rectificatif 2020		Compte financier 2020		Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020	
	Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 070 000,00 €	9 070 000,00 €	8 935 817,16 €	8 935 817,16 €	- 134 182,84 €	- 134 182,84 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	12 000,00 €	12 000,00 €	11 532,84 €	11 532,84 €	- 467,16 €	- 467,16 €
					- €	- €
Fonctionnement	11 806 925,00 €	12 523 173,00 €	11 750 701,31 €	11 771 387,52 €	- 56 223,69 €	- 751 785,48 €
<i>Denrées alimentaires</i>	977 077 €	977 077 €	894 548,25 €	893 815,57 €	- 82 528,75 €	- 83 261,43 €
<i>Loyers et charges versées</i>	4 030 350 €	4 746 597 €	4 014 316,89 €	4 694 509,14 €	- 16 033,11 €	- 52 087,86 €
<i>Viabilisation</i>	2 009 724 €	2 009 724 €	1 958 709,00 €	1 950 948,27 €	- 51 015,00 €	- 58 775,73 €
<i>Entretien - Equipement</i>	2 410 484 €	2 410 485 €	2 537 062,13 €	2 195 001,02 €	- 126 578,13 €	- 215 483,98 €
<i>Frais généraux</i>	2 347 090 €	2 347 090 €	2 083 374,23 €	1 835 734,17 €	- 263 715,77 €	- 511 355,83 €
<i>Participations financières</i>	32 200 €	32 200 €	262 690,81 €	201 379,35 €	- 230 490,81 €	- 169 179,35 €
Intervention	- €	- €			- €	- €
Investissement	2 133 818,00 €	2 308 027,00 €	2 092 428,98 €	2 203 364,02 €	- 41 389,02 €	- 104 662,98 €
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	23 010 743,00 €	23 901 200,00 €	22 778 947,45 €	22 910 568,70 €	- 231 795,55 €	- 990 631,30 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 668 792,00 €		2 867 796,88 €		- €

RECETTES						
	Dernier Budget rectificatif 2020		Compte financier 2020		Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020	
	Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Recettes globalisées	22 617 588,00 €	22 617 588,00 €	22 833 193,56 €	22 833 193,56 €	-	215 605,56 €
Subvention pour charges de service public	7 487 503,00 €	7 487 503,00 €	7 487 503,00 €	7 487 503,00 €		- €
Autres financements de l'Etat	- €	- €	- €	- €		- €
Fiscalité affectée	426 105,00 €	426 105,00 €	426 104,77 €	426 104,77 €		0,23 €
Autres financements publics	120 437,00 €	120 437,00 €	82 773,67 €	82 773,67 €		37 663,33 €
Recettes propres	14 583 543,00 €	14 583 543,00 €	14 836 812,12 €	14 836 812,12 €		253 269,12 €
						- €
Recettes fléchées*	2 952 404,00 €	2 952 404,00 €	2 945 172,02 €	2 945 172,02 €	-	7 231,98 €
Financements de l'Etat fléchés	1 650 404,00 €	1 650 404,00 €	1 622 172,02 €	1 622 172,02 €		28 231,98 €
Autres financements publics fléchés	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 321 000,00 €	1 321 000,00 €		21 000,00 €
Recettes propres fléchées	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		- €
TOTAL DES RECETTES (C)	25 569 992,00 €	25 569 992,00 €	25 778 365,58 €	25 778 365,58 €		208 373,58 €
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)		- €		- €		- €

COFI 2020 - CROUS NICE

TABLEAU 3

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Dépenses par destination		Dernier Budget rectificatif 2020		Compte financier 2020		Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Aides directes	Personnel	656 983 €	656 983 €	599 261,02 €	599 261,02 €	57 721,98 €	57 721,98 €
	Fonctionnement	215 794 €	215 794 €	182 540,50 €	135 965,32 €	33 253,50 €	79 828,68 €
	Intervention	- €	- €			- €	- €
	Investissement	- €	- €			- €	- €
Sous-Total Aides directes		872 777,00 €	872 777,00 €	781 801,52 €	735 226,34 €	90 975,48 €	137 550,66 €
Hébergement	Personnel	3 440 238 €	3 440 238 €	3 357 944,32 €	3 357 944,32 €	82 293,68 €	82 293,68 €
	Fonctionnement	8 141 547 €	8 929 158 €	8 297 173,19 €	8 650 433,50 €	155 626,19 €	278 724,50 €
	Intervention	- €	- €			- €	- €
	Investissement	748 157 €	906 449 €	857 282,67 €	922 694,37 €	109 125,67 €	16 245,37 €
Sous-Total Hébergement		12 329 942,00 €	13 275 845,00 €	12 512 400,18 €	12 931 072,19 €	182 458,18 €	344 772,81 €
Restauration	Personnel	3 540 650 €	3 540 650 €	3 451 682,99 €	3 451 682,99 €	88 967,01 €	88 967,01 €
	Fonctionnement	2 496 001 €	2 424 369 €	2 460 559,47 €	2 271 970,26 €	35 441,53 €	152 398,74 €
	Intervention	- €	- €			- €	- €
	Investissement	1 173 011 €	988 928 €	1 087 816,37 €	864 169,51 €	85 194,63 €	124 758,49 €
Sous-Total Restauration		7 209 662,00 €	6 953 947,00 €	7 000 058,83 €	6 587 822,76 €	209 603,17 €	366 124,24 €
Action culturelle	Personnel	122 928 €	122 928 €	22 977,31 €	22 977,31 €	99 950,69 €	99 950,69 €
	Fonctionnement	110 700 €	110 700 €	255 852,36 €	211 014,49 €	145 152,36 €	100 314,49 €
	Intervention	- €	- €			- €	- €
	Investissement	- €	- €			- €	- €
Sous-Total Action culturelle		233 628,00 €	233 628,00 €	278 829,67 €	233 991,80 €	45 201,67 €	363,80 €
Pilotage et Animation du programme	Personnel	1 309 201 €	1 309 201 €	1 503 951,53 €	1 503 951,53 €	194 750,53 €	194 750,53 €
	Fonctionnement	842 883 €	843 152 €	554 575,79 €	502 003,95 €	288 307,21 €	341 148,05 €
	Intervention	- €	- €			- €	- €
	Investissement	212 650 €	412 650 €	147 329,94 €	416 500,15 €	65 320,06 €	3 850,15 €
Sous-Total Pilotage et Animation du programme		2 364 734,00 €	2 565 003,00 €	2 205 857,26 €	2 422 455,63 €	158 876,74 €	142 547,37 €
TOTAL		23 010 743 €	23 901 200 €	22 778 947 €	22 910 569 €	231 796 €	990 631 €
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B			1 668 792,00 €		2 867 797 €		

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Recettes par origine			Dernier Budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart cofi 2020/ Budget rectificatif 2020
Etat - Programme 231	Recettes globalisées	Subvention pour charges de service public	7 487 503 €	7 487 503 €	
		Fiscalité affectée	426 105 €	426 105 €	
	Recettes fléchées	Financements de l'Etat fléchés	1 400 984 €	1 372 752 €	
Sous-Total Etat Programme 231			9 314 592 €	9 286 360 €	-28 232 €
Collectivités publiques	Recettes globalisées	Autres financements publics			
	Recettes fléchées	Autres financements publics fléchés		21 000 €	
Sous-Total Collectivités publiques			0 €	21 000 €	21 000 €
CPER	Recettes fléchées	Financements de l'Etat fléchés	249 420 €	249 420 €	
		Autres financements publics fléchés	1 300 000 €	1 300 000 €	
Sous-Total CPER			1 549 420 €	1 549 420 €	0 €
Ressources propres	Recettes globalisées	Autres financements publics	120 437 €	82 774 €	
		Recettes propres	14 583 543 €	14 836 812,15 €	
	Recettes fléchées	Recettes propres fléchées	2 000 €	2 000,00 €	
Sous-Total Ressources propres			14 705 980 €	14 921 586 €	215 606 €
TOTAL			25 569 992 €	25 778 366 €	208 374 €
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C					

CROUS DE NICE TOULON
COFI 2020
TABLEAU 4
EQUILIBRE FINANCIER

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants dernier budget voté	Exécution	Exécution	Montants dernier budget voté	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*			2 867 796,88 €	1 668 792,00 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ;					Nouveaux emprunts (capital) ;
Nouveaux prêts (capital) ;					Remboursements de prêts (capital) ;
Dépôts et cautionnements (b1)	1 971 982,00 €	881 215,31	919 585,85 €	1 971 982,00 €	Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 436 772,00 €	7 114 618,16	6 727 830,27 €	2 436 772,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		4 750 130,45	5 831 216,71 €		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Ecart d'approximation lié à la méthode transitoire de production des états GBCP			0,02 €		Ecart d'approximation lié à la méthode transitoire de production des états GBCP
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	4 408 754,00 €	12 745 963,92 €	16 346 429,73 €	6 077 546,00 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	1 668 792,00 €	3 600 465,81 €	- €		PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	2 093 341,00 €	1 781 857,62 €			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		1 818 608,17 €			dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 077 546,00 €	16 346 429,73 €	16 346 429,73 €	6 077 546,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

COFI 2020
TABLEAU 5
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Montants décaissements dernier budget voté	Exécution décaissements	Exécution encaissements	Montants encaissements dernier budget voté
Aides Mobilité Master	44343	Aides Mobilité Master	169 000,00 €	200 000,00 €	134 000,00 €	169 000,00 €
AMM	467733					
Aides spécifiques	44343	Aides Spécifiques	1 484 135,00 €	2 275 136,10 €	2 419 927,00 €	1 484 135,00 €
MENSR	467734					
Université Côte d'Azur	44343					
	467735	Aides spécifiques Université Côte d'Azur	72 000,00 €	103 601,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
Université de Toulon	44343	Aides spécifiques Université de Toulon	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	467735					
Bourses MCC	44343	Bourses de la Culture	475 106,00 €	495 254,40 €	438 624,00 €	475 106,00 €
Ministère de la Culture et de la Communication	46774					
Bourses MAAF	44343	Bourses MAA Programme 143	164 731,00 €	2 798,30 €	189 418,60 €	212 124,00 €
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	46775					
Bourses MAAF	44343					
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	46731					
Dons et Legs		Dons et Legs		800,00 €	800,00 €	
LEG LASSENCE	467761					
	467762					
Bourse Mérite	44347	Bourse régionale au mérite		120 800,00 €	160 000,00 €	
Région PACA	46731					
ARPE (aide recherche 1er emploi)	44343	ARPE MENSR		19,70 €		
MENSR	467731					
TVA	C TVA	TVA	35 000,00 €	58 325,29 €	70 233,80 €	35 000,00 €
GEN	44343	Aide apprenants GEN	4 800,00 €	5 572,80 €		4 800,00 €
	467732					
CVEC	46765	Contribution vie étudiante et de campus		361 650,50 €	146 937,24 €	
	46766			2 051 109,47 €		
	46767			460 804,00 €	3 041 184,23 €	
	4678			757 328,00 €		
TOTAL			2 436 772,00 €	7 114 618,16 €	6 727 830,27 €	2 436 772,00 €

COFI 2020
CROUS DE NICE TOULON
TABEAU 6
SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020	PRODUITS	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020
	Personnel	9 249 024,00 €	8 749 747,23 €	- 499 276,77 €	9 053 714,00 €	8 578 898,48 €		- 474 815,52 €	Subventions de l'Etat	4 629 184,00 €	4 582 070,98 €	- 47 113,02 €	7 522 503,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	14 305,00 €	-	14 305,00 €	12 000,00 €	11 532,84 €	- 467,16 €	Fiscalité affectée	239 796,00 €	416 651,55 €	176 855,55 €	426 105,00 €	426 104,77 €	- 0,23 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 944 722,00 €	20 394 257,63 €	449 535,63 €	18 976 063,00 €	19 324 696,05 €	348 633,05 €	Autres subventions	600 000,00 €	629 372,93 €	29 372,93 €	-	14 427,54 €	14 427,54 €
Intervention (le cas échéant)	- €	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	121 128,82 €	121 128,82 €	Autres produits	23 025 969,00 €	23 880 532,29 €	854 563,29 €	20 060 272,00 €	20 468 531,52 €	408 259,52 €
TOTAL DES CHARGES (1)	29 193 746,00 €	29 151 004,86 €	- 42 741,14 €	28 029 777,00 €	28 024 723,35 €	- 5 053,65 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	28 494 949,00 €	29 508 627,75 €	1 013 678,75 €	28 008 880,00 €	28 415 188,87 €	406 308,87 €
Résultat prévisionnel : bénéficiaire (3) = (2) - (1)	- €	357 622,89 €	1 056 419,89 €	- €	390 465,52 €	411 362,52 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	698 797,00 €	- €	- €	20 897,00 €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	29 193 746,00 €	29 508 627,75 €	1 013 678,75 €	28 029 777,00 €	28 415 188,87 €	406 308,87 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	29 193 746,00 €	29 508 627,75 €	1 013 678,75 €	28 029 777,00 €	28 415 188,87 €	406 308,87 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 698 797,00 €	357 622,89 €	1 056 419,89 €	- 20 897,00 €	390 465,52 €	411 362,52 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations	6 332 491,00 €	6 390 699,85 €	58 208,85 €	6 212 890,00 €	7 149 509,09 €	936 619,09 €
+ dotations aux provisions	- €	278 477,84 €	278 477,84 €	240 000,00 €	123 519,56 €	- 116 480,44 €
- reprises sur amortissements, dépréciations	5 455 988,00 €	5 419 417,78 €	- 36 570,22 €	5 299 442,00 €	5 859 335,93 €	559 893,93 €
- reprises sur provisions	- €	380 115,88 €	380 115,88 €	- €	60 039,90 €	60 039,90 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	- €	- €	- €	71 136,00 €	-	- 71 136,00 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	177 726,00 €	1 227 266,92 €	1 049 540,92 €	1 061 415,00 €	1 744 118,34 €	682 703,34 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020	RESSOURCES	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020
	Insuffisance d'autofinancement	- €	- €	- €	- €	- €		- €	Capacité d'autofinancement	177 726,00 €	1 227 266,92 €	1 049 540,92 €	1 061 415,00 €
Investissements	9 488 646,00 €	9 184 988,82 €	- 303 657,18 €	2 308 027,00 €	2 271 113,04 €	- 36 913,96 €	Financement de l'actif par l'Etat	2 049 736,00 €	1 947 147,20 €	- 102 588,80 €	1 496 530,00 €	1 291 516,54 €	- 205 013,46 €
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 516 264,00 €	2 719 343,53 €	203 079,53 €	199 823,00 €	199 823,00 €	-
							Autres ressources	- €	2 650,00 €	2 650,00 €	- €	3 770,00 €	3 770,00 €
Remboursement des dettes financières	2 142 589,00 €	1 346 372,79 €	- 796 216,21 €	1 971 982,00 €	867 348,76 €	- 1 104 633,24 €	Augmentation des dettes financières	2 142 589,00 €	1 380 316,53 €	- 762 272,47 €	1 971 982,00 €	929 183,75 €	- 1 042 798,25 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 631 235,00 €	10 531 361,61 €	- 1 099 873,39 €	4 280 009,00 €	3 138 461,80 €	- 1 141 547,20 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 886 315,00 €	7 276 724,18 €	390 409,18 €	4 729 750,00 €	4 168 412,28 €	- 561 337,72 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	1 490 282,57 €	449 741,00 €	1 029 950,48 €	580 209 €	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	4 744 920,00 €	3 254 637,43 €	- €	- €	- €	- €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Dernier budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	Ecart compte financier 2019/ Dernier budget rectificatif 2019	Dernier budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	Ecart compte financier 2020/ Dernier budget rectificatif 2020
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 4 744 920,00 €	- 3 254 637,43 €	1 490 282,57 €	449 741,00 €	1 029 950,48 €	580 209,48 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 737 398,00 €	1 507 230,51 €	- 230 167,49 €	- 1 219 051,00 €	- 2 570 515,33 €	- 1 351 464,33 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 6 482 318,00 €	- 4 761 867,94 €	1 720 450,06 €	1 668 792,00 €	3 600 465,81 €	1 931 673,81 €
<i>Report à nouveau : crédits accessibilité (cf rapport BR1)</i>				321 449,19 €		321 449,19 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	4 023 275,00 €	5 513 557,58 €	1 490 282,58 €	5 963 298,58 €	6 864 957,25 €	901 658,67 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 1 572 864,00 €	- 1 803 031,59 €	- 230 167,59 €	- 3 022 082,59 €	- 4 052 097,73 €	- 1 030 015,14 €
Niveau de la TRESORERIE	5 596 139,00 €	7 316 589,17 €	1 720 450,17 €	8 985 381,17 €	10 917 054,98 €	1 931 673,81 €

COFI 2020 - CROUS NICE
TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2020
Recettes fléchées (b)	2 945 172,02 €
Financements de l'État fléchés	1 622 172,02 €
Autres financements publics fléchés	1 321 000,00 €
Recettes propres fléchées	2 000,00 €
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 163 314,40 €
Personnel	
<i>AE=CP</i>	
Fonctionnement	
<i>AE</i>	167 272,33 €
<i>CP</i>	156 092,64 €
Intervention	
<i>AE</i>	0,00 €
<i>CP</i>	0,00 €
Investissement	
<i>AE</i>	851 742,85 €
<i>CP</i>	1 007 221,76 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations	1 781 857,62 €

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

CROUS DE NICE TOULON
COFI 2020
TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nom de l'Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes					
			Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à 2020 (2)	AE consommées en 2020 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à 2019 (5)	CP consommés en 2019 (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)			
2016-039	Réhabilitation Résidence Jean MEDECIN NICE	Personnel				0,00									
		Fonctionnement	960 000,00	942 077,53		942 077,53	935 617,78	6 459,75	942 077,53	0,00			17 922,47	17 922,47	
		Intervention													
		Investissement	8 827 615,00	9 103 915,15		9 103 915,15	8 977 939,83	125 975,32	9 103 915,15	0,00			-276 300,15	-276 300,15	
Total Op.1			9 787 615,00	10 045 992,68	0,00	10 045 992,68	9 913 557,61	132 435,07	10 045 992,68	0,00			-258 377,68	-258 377,68	
2019-015	Restructuration de l'UCP	Personnel													
		Fonctionnement													
		Intervention													
		Investissement	760 000,00	45 965,35	314 900,69	360 866,04	24 044,24	238 228,67	262 272,91	98 593,13			399 133,96	497 727,09	
Total Op.2			760 000,00	45 965,35	314 900,69	360 866,04	24 044,24	238 228,67	262 272,91	98 593,13			399 133,96	497 727,09	
2018-019	Régénération structures de restauration	Personnel													
		Fonctionnement													
		Intervention													
		Investissement	2 484 163,00	1 980 391,65	499 251,81	2 479 643,46	1 782 728,44	383 453,62	2 166 182,06	313 461,40			4 519,54	317 980,94	
Total Op.3			2 484 163,00	1 980 391,65	499 251,81	2 479 643,46	1 782 728,44	383 453,62	2 166 182,06	313 461,40			4 519,54	317 980,94	
		Ss total personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
		Ss total fonctionnement	960 000,00	942 077,53	0,00	942 077,53	935 617,78	6 459,75	942 077,53	0,00			17 922,47	17 922,47	
		Ss total intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
		Ss total investissement	12 071 778,00	11 130 272,15	814 152,50	11 944 424,65	10 784 712,51	747 657,61	11 532 370,12	412 054,53			127 353,35	539 407,88	
TOTAL			13 031 778,00	12 072 349,68	814 152,50	12 886 502,18	11 720 330,29	754 117,36	12 474 447,65	412 054,53			145 275,82	557 330,35	

B - Exécution des recettes

Opération	Nom de l'Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
			Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en N (13)	
2016-039	Réhabilitation Résidence Jean MEDECIN NICE	Financement de l'Etat*	3 786 251,00	2 650 580,00	1 135 671,00	0,00
		Autres financements publics**	4 500 000,00	2 950 000,00	1 400 000,00	150 000,00
		Autres financements***	1 501 364,00	1 501 364,00	0,00	0,00
		Total Op.1	9 787 615,00	7 101 944,00	2 535 671,00	150 000,00
2019-015	Restructuration de l'UCP	Financement de l'Etat*	170 000,00		107 421,25	62 578,75
		Autres financements publics**	0,00			0,00
		Autres financements***	590 000,00	24 044,24	130 807,42	435 148,34
		Total Op.2	760 000,00	24 044,24	238 228,67	497 727,09
2018-019	Régénération structures de restauration	Financement de l'Etat*	462 000,00		310 346,77	151 653,23
		Autres financements publics**				0,00
		Autres financements***	2 022 163,00	1 782 728,44	73 106,85	166 327,71
		Total Op.3	2 484 163,00	1 782 728,44	383 453,62	317 980,94
		Ss total financement de l'Etat	4 418 251,00	2 650 580,00	1 553 439,02	214 231,98
		Ss total autres financements publics	4 500 000,00	2 950 000,00	1 400 000,00	150 000,00
		Ss total autres financements	4 113 527,00	3 308 136,68	203 914,27	601 476,05
TOTAL			13 031 778,00	8 908 716,68	3 157 353,29	965 708,03

CROUS DE NICE TOULON

COFI 2020

Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		COFI		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	60 490 732,00		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	5 513 557,58		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 803 031,59		
	4 Niveau initial de la trésorerie	7 316 589,17		
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	873 768,65		
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	6 442 820,52		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	22 778 947,45		
	6 Résultat patrimonial	390 465,52		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	1 744 118,34		
	8 Variation du fonds de roulement	1 351 399,67		
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS		
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0,00	
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-1 516 397,21	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-1 516 397,21
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		2 867 796,88	
12.a	Recettes budgétaires	25 778 365,58 €		
12.b	Crédits de paiement ouverts	22 910 568,70		
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		-732 668,93		
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		3 600 465,81		
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	1 781 857,62		
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	1 818 608,19		
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-2 249 066,14		
16 variation des Restes à payer		-15 490 114,47		
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	45 000 617,53		
	18 Niveau final du fonds de roulement	6 864 957,25		
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-4 052 097,73		
	20 Niveau final de la trésorerie	10 917 054,98		
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	2 655 626,27	
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	8 261 428,71		
	Comptabilité budgétaire			
	Comptabilité générale			

Annexe au Compte Financier 2020

I. INTRODUCTION	2
A. REFERENTIEL REGLEMENTAIRE APPLICABLE.....	3
1/ <i>Le Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) dans sa version de février 2020.....</i>	3
2/ <i>Autres textes réglementaires.....</i>	3
B. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	4
1/ <i>La crise sanitaire :</i>	4
2/ <i>Changement d'organisation interne.....</i>	4
3/ <i>Changement de méthode comptable</i>	5
C. LES REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
<i>Les logiciels métier :</i>	5
II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN :	7
A. L'ACTIF IMMOBILISE	8
B. L'ACTIF CIRCULANT	11
1/ <i>Les stocks.....</i>	11
2/ <i>Les restes à recouvrer</i>	12
3/ <i>Les comptes d'imputation provisoire (CIP) de dépenses.....</i>	12
C. LES CAPITAUX PROPRES ET LES DETTES FINANCIERES	12
D. LES PROVISIONS	13
E. LES DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	13
1/ <i>Les charges à payer</i>	13
2/ <i>Les avances.....</i>	14
3/ <i>Les comptes d'imputation provisoire de recettes.....</i>	14
III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	15
A. LES PRODUITS	15
1/ <i>Le chiffre d'affaires</i>	16
2/ <i>Les subventions.....</i>	18
3/ <i>Les produits financiers et exceptionnels</i>	18
4/ <i>Les produits enregistrés en fin d'exercice</i>	19
B. LES CHARGES	21
1/ <i>Les charges de personnel.....</i>	22
2/ <i>Les charges d'exploitation</i>	22
3/ <i>Les Charges exceptionnelles</i>	23
C. LE RESULTAT	23
D. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	24
IV. INFORMATIONS RELATIVES AUX ETATS BUDGETAIRES GBCP	26
A. TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT.....	26
B. TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER.....	28
C. TABLEAUX RELATIFS A LA SITUATION PATRIMONIALE	29
V. AUTRES INFORMATIONS	30
A. LES DISPOSITIFS D'INTERVENTION.....	30
B. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	32
C. LE FONDS DE ROULEMENT	32
D. LA TRESORERIE.....	33
VI. CONCLUSION	35

I. Introduction

Selon les dispositions des articles 212 et 213 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifiés par l'article 31 du décret du 23 janvier 2017, le compte financier est établi par l'agent-comptable à la fin de chaque exercice, visé par l'ordonnateur qui certifie que ce compte retrace les comptabilités dont il est chargé, puis soumis au conseil d'administration au plus tard 75 jours après la clôture de l'exercice. Ce dernier a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Nice Toulon appartient au réseau des œuvres universitaires et scolaires qui relève de la Mission Interministérielle « Recherche et enseignement supérieur universitaire » et plus précisément du Programme 231 « Vie étudiante ». Il est régi par le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires. Il vise principalement à favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante par des interventions dans les domaines notamment de l'accompagnement social des études et de leur financement (bourses et aides), de la restauration, du logement (les aides indirectes), de la santé, de la mobilité, de l'action culturelle, des pratiques sportives et du soutien aux initiatives étudiantes (aides médicales et socio-éducatives).

La direction du CROUS de Nice-Toulon gère et met en œuvre la politique définie par le conseil d'administration présidé par le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, Monsieur Philippe DULBECCO, assisté d'un vice-président étudiant élu. Il est composé de 26 membres titulaires dont 7 élus étudiants.

Le CROUS de Nice-Toulon est constitué de services administratifs centraux à Nice et des différentes unités de restauration et d'hébergement situées à Nice, Cannes, Sophia Antipolis, La Garde et Toulon.

En 2016 sont entrées en vigueur les nouvelles réglementations sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La mise en œuvre du décret 2016-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP a pour conséquence la réforme du cadre budgétaire et comptable des organismes publics, en vue de renforcer la régularité et la sincérité des comptes des administrations publiques et de donner une image fidèle du résultat de leur gestion, leur patrimoine et leur situation financière. Les grands principes de cette réforme sont :

- Une comptabilité budgétaire distincte et autonome de la comptabilité générale, fixant les plafonds des autorisations d'engagement et des crédits de paiement d'une part, et basée sur les opérations d'encaissement et de décaissements d'autre part ;
- Une comptabilité générale en droits constatés ;
- La soutenabilité budgétaire pluriannuelle.

Depuis le 1er janvier 2017, la GBCP s'est appliquée de manière complète, de même que la nouvelle instruction M9. Cette mise en œuvre de la GBCP a nécessité le déploiement d'une nouvelle version de l'application financière et comptable des CROUS : ORION GBCP.

En 2020, comme sur les 3 années précédentes, pour une bonne exécution du budget, les recettes sont comptabilisées lors du rapprochement des encaissements avec les titres de recettes et les dépenses lors du décaissement avec les demandes de paiements. Le logiciel comptable a contribué à des enregistrements conformes aux règles et aux procédures.

Le budget est un acte de prévision et de réalisation. Les dépenses sont limitatives et ont été votées au travers de 3 enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement.

Les différents budgets ont été votés aux dates suivantes :

- Budget initial : 29 novembre 2019
- Budget rectificatif numéro 1 : 06 novembre 2020
- Budget rectificatif numéro 2 : 14 décembre 2020

Le Compte Financier (COFI) est un document qui résume l'exécution de la gestion de l'établissement public sur un exercice. La présentation du Compte Financier devant le Conseil d'Administration a un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre 2020
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire au 31 décembre 2020 au regard des dernières prévisions votées.

La mise en perspective des éléments issus de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire permet d'apprécier l'évolution de la situation financière de l'organisme.

De plus, l'analyse de l'exécution budgétaire 2020 doit conduire à s'interroger sur les prévisions budgétaires de 2021. L'idée générale, est d'avoir une exécution budgétaire la plus proche possible de la prévision.

A. Référentiel réglementaire applicable

1/ Le Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) dans sa version de février 2020

Cette annexe est réalisée selon la norme n°1 relative aux états financiers. Elle fait partie intégrante des états financiers au même titre que le bilan et le compte de résultat. Elle est soumise au vote du conseil d'administration.

Le RNCEP précise dans son introduction :

« Selon le deuxième alinéa de l'article 47-2 de la Constitution, « Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

Par ailleurs, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 56 et 57, fait référence à la comptabilité générale. Selon le dernier alinéa de l'article 56, et suivant en cela les orientations déjà fixées pour l'État par la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, « Les règles de comptabilité générale applicables aux personnes morales mentionnées à l'article 1er ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de l'action de ces personnes morales. Ces règles sont fixées selon des normes établies dans les conditions prévues à l'article 136 de la loi du 28 décembre 2001 visée ci-dessus ».

Le Recueil comporte un ensemble de normes comptables permettant aux entités entrant dans son champ d'application de répondre à cette obligation ».

2/ Autres textes réglementaires

- Le Recueil des règles budgétaires des organismes
- Les circulaires relatives à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2018, en date du 11 août 2017, et pour 2019 en date du 9 juillet 2018.
- L'Instruction comptable commune M9-1

B. Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice concernent la crise sanitaire et le changement d'organisation interne.

1/ La crise sanitaire :

La pandémie de Covid19 est une crise sanitaire qui est encore présente au moment de la rédaction du présent rapport sur le territoire national et les départements, régions et collectivités d'outre-mer. Fin janvier 2020, les premiers cas sont détectés en France et face à la surmortalité, le 12 mars 2020, le président de la république, Monsieur Emmanuel MACRON annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités.

Les fermetures des Universités ont eu une incidence sur la gestion des CROUS. En effet, Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur, a décidé la suppression du mois de carence contractuel afin que les étudiants puissent regagner leur domicile familial. Pour les autres étudiants, les structures d'hébergement des CROUS restent ouvertes. Les éléments présentés ci-après confirmeront la forte baisse de recettes associées aux loyers de ces résidences.

Parallèlement, les structures de restauration ont dû fermer leurs portes. Il est devenu alors opportun voire indispensable de venir en aide aux étudiants restés en résidence afin de leur fournir une aide financière ou sous forme de paniers repas.

Après les étudiants, le CROUS de Nice-Toulon a dirigé ses actions pour répondre à ses obligations vis-à-vis de ses personnels et de ses fournisseurs. Vis-à-vis de ses personnels la priorité a été donnée à l'achat de produits visant à les protéger dans l'exercice de leurs fonctions. Il est à noter que le CROUS de Nice-Toulon a respecté l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 assouplissant la commande publique. Afin de ne pas fragiliser les fournisseurs du CROUS de Nice-Toulon, les services financiers ont travaillé afin de les payer dans des temps réduits.

Enfin, dès le début de la crise sanitaire, le CNOUS et les Directeurs de CROUS ont échangé sur tous les thèmes liés aux missions des CROUS. La centralisation des informations ainsi que leur diffusion quotidienne ou au gré de l'actualité ont permis à l'ensemble des acteurs de pouvoir agir au plus tôt notamment sur le thème de la trésorerie prospective à la suite des différentes annonces gouvernementales.

2/ Changement d'organisation interne

Au 1^{er} juillet 2020, la Direction Générale a souhaité apporter une modification dans l'organisation de la chaîne financière.

Cette modification a fait l'objet d'un point au Conseil d'Administration du 15 juillet 2020. Les termes étaient les suivants : « Est présenté le projet d'organigramme au 1er juillet 2020. Il est procédé à un ajustement de l'organisation du domaine finances et achats pour en améliorer le pilotage et la coordination que la période de tensions financières rend d'autant plus indispensables. Une mission de conseil à l'ordonnateur confiée à l'agent comptable est affichée et s'entend de manière transversale sur l'ensemble des domaines d'action de l'établissement. La domaine « financier » est rattaché à la partie « budget » afin de garantir un lien étroit entre prévision et exécution : une direction « budget et finances » est créée. Enfin, le domaine « achats et ingénierie financière » est fonctionnellement et hiérarchiquement rattaché à la direction « budget et finances » afin de garantir une vision d'ensemble, une coordination ainsi qu'un appui à la directrice nouvellement nommée ».

Une séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable a été mise en place et les délégations de signatures ont été modifiées en ce sens.

3/ Changement de méthode comptable

La norme 14 du RNCEP est relative aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et correction d'erreur.

Dans son contenu elle précise : « Conformément au principe de permanence des méthodes, les utilisateurs d'états financiers doivent être en mesure de les comparer dans le temps. Les mêmes méthodes comptables sont donc appliquées au sein de chaque exercice et d'un exercice à l'autre. Un organisme ne doit changer de méthode comptable que dans les deux cas suivants :

- le changement est imposé par une norme ou tout texte réglementaire applicable à l'organisme ;
- le changement a pour effet de fournir des informations plus fiables et plus pertinentes tant sur le résultat que sur le patrimoine et la situation financière de l'organisme.

Dans la circulaire budgétaire du CNOUS relative aux budgets 2020, il a été porté à la connaissance de tous les CROUS un changement de méthode concernant les crédits d'accessibilité : « Ils relèvent du titre 3 de l'Etat et donc de la section de fonctionnement, et sont fléchés sur des opérations déterminées ».

Les crédits d'accessibilité reçus ont donc fait l'objet d'une demande de comptabilisation avec l'écriture comptable Débit 4419111 « Accessibilité » Crédit 110 « Report à nouveau » pour un montant de **321 449,19 €**.

Réglementairement, cette opération doit faire l'objet d'un commentaire dans la présente annexe et doit être soumise à un vote pour être affectée aux réserves de l'établissement.

C. Les règles et méthodes comptables

Les logiciels métier :

Les règles et méthodes comptables sont portées par de nombreux logiciels métier qui ne sont pas tous actuellement interfacés avec le logiciel financier et comptable ORION (EKSAE) :

○ Le logiciel VEM, en restauration, qui permet de calculer le chiffre d'affaires en comptabilisant les passages en caisse (droits au comptant) et en émettant les factures d'action sociale pour nos partenaires universitaires, ou les factures de restauration exceptionnelle. Il retrace la ventilation du chiffre d'affaires par mode de paiement : espèces, badge (monétique IZLY propre au réseau des œuvres mais dont le porte-monnaie électronique des ayant-droits est géré nationalement par un organisme bancaire), virement. En ce qui concerne le mode « Sur facture » il nécessite une surveillance sur l'application des règles et taux de TVA collectée qui sont souvent mal maîtrisées par les services métiers. L'automatisation du processus de transfert des factures à destination des tiers pour l'envoi via Chorus Pro a permis de gagner en sécurité. Il faut cependant souligner que l'interface VEM / ORION ne prend pas en compte les avoirs émis, ce qui a donné lieu à quelques soucis pour le recouvrement (deux factures émises pour un même tiers, alors que l'une d'elles avait été annulée par un avoir, non retracé en comptabilité générale).

○ Le logiciel Garone qui permet la gestion des stocks alimentaires, des produits d'entretien et jetables. Ce logiciel est interfacé avec ORION pour la liquidation des factures de même nature. Une grande partie du paramétrage est effectuée au niveau national par le CNOUS pour le réseau.

○ Le logiciel HEBERG en hébergement qui permet de suivre les droits constatés (chiffre d'affaires hébergement), les versements CAF aux étudiants, les créances, les avances et cautions. Il permet de consulter la fiche « situation financière de l'utilisateur ». Ce logiciel n'est pas adapté au recouvrement contentieux et génère des titres collectifs. Son module facture est obsolète.

○ Le logiciel WININVEST qui retrace l'actif et son financement, et permet de calculer les amortissements. Sa gestion reste difficile et ne permet pas actuellement de sortir les financements et leur reprise indépendamment du bien rattaché à l'issue de la reprise complète du financement.

○ Le logiciel ATLAS, logiciel comptable des régies. Les informations issues des logiciels métiers (VEM ou Heberg) sont reportées dans ce logiciel par écritures journalières. Il faut constater que depuis la mise en place du porte-monnaie électronique, seuls les flux en carte bancaire figurent dans les régies de restauration.

○ Le logiciel PLEIADES pour le calcul de la paie, interfacé avec ORION.

○ Le logiciel AGLAÉ pour le calcul des bourses ou aides spécifiques annuelles gérées par le CROUS en tant que dispositif pour compte de tiers. Les bourses sur critères sociaux ne figurent pas dans la comptabilité du CROUS.

○ Le logiciel SAGA utilisé par le service social pour l'attribution des aides spécifiques aux étudiants (annuelles ou ponctuelles).

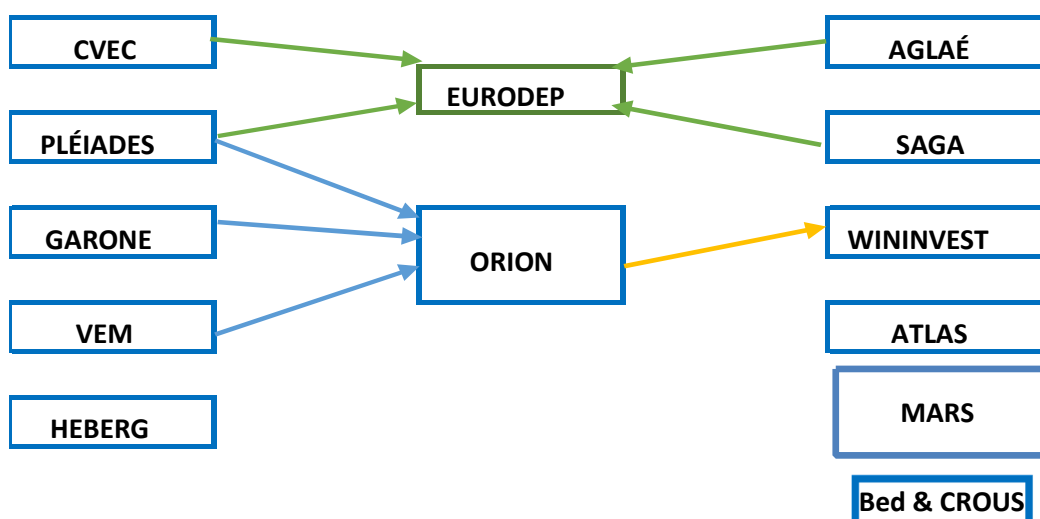
○ Le logiciel MARS mis en place fin 2019 pour le suivi du recouvrement des créances de manière moins artisanale.

Ces logiciels sont des produits nationaux et préservent la comparabilité des comptes et des méthodes de gestion. Cependant pour une meilleure fiabilité des données, il serait souhaitable qu'ils soient tous interfacés avec le logiciel budgétaire et comptable ORION.

Un logiciel utilisé uniquement par l'agence comptable, EURODEP, permet de récupérer les fichiers de virements générés par les logiciels métiers tels que Pléiades pour les règlements des salaires aux personnels, SAGA et AGLAÉ pour le versement des aides ou bourses.

La complexité des systèmes d'information et leurs interactions sont soulignées dans le schéma ci-après. Cette foison de logiciels suppose pour une bonne compréhension des tâches et des contrôles que les personnels de l'agence comptable maîtrisent leur utilisation et leurs restitutions.

SCHEMA DES SYSTEMES D'INFORMATION



II. Notes relatives aux postes de bilan :

Le bilan est une photographie d'une entité à un moment donné. Il se divise entre ce que possède l'entreprise appelé actif et ses sources de financement appelées le passif.

L'actif du CROUS de Nice-Toulon au 31 décembre 2020 est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON		BILAN AU 31 DECEMBRE 2020			2020
ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	131 386,16	93 901,69	37 484,47	50 648,29	
Immobilisations corporelles	294 603 819,41	69 354 236,00	225 309 583,41	229 930 037,78	
Terrains (211, 212)					
Constructions (213, 214)	290 558 174,98	62 624 246,44	217 933 928,54	214 116 725,28	
Installations techniques, matériels et outillages (215)	4 897 931,29	3 631 667,38	1 266 263,91	1 383 544,47	
Collections (216)					
Biens historiques et culturels (217)					
Autres immobilisations corporelles (218)	4 944 966,73	3 099 322,18	1 846 664,55	1 875 426,96	
Immobilisations mises en concession (22)					
Immobilisation corporelles en cours (231,235)	4 259 836,66		4 259 836,66	12 551 451,32	
Avances et acomptes sur commandes (238)	2 889,75		2 889,75	2 889,75	
Immobilisations grevées de droits (24)					
Immobilisations corporelles (biens vivants) (25)					
Immobilisations financières	23 710,00		23 710,00	21 020,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	294 818 915,57	69 448 137,69	225 370 777,88	230 001 706,07	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	84 645,32		84 645,32	99 345,87	
Créances	2 886 214,12	469 675,80	2 416 538,32	4 514 043,52	
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la CE	318 040,67		318 040,67	1 949 852,77	
Créances clients et comptes rattachés	2 434 553,89	469 675,80	1 964 878,09	2 444 128,23	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances sur les autres débiteurs	133 619,56		133 619,56	120 062,52	
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	2 970 859,44	469 675,80	2 501 183,64	4 613 389,39	
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 917 054,98		10 917 054,98	7 316 589,17	
Autres					
TOTAL TRESORERIE	10 917 054,98		10 917 054,98	7 316 589,17	
Comptes de régularisation					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL GENERAL	306 706 829,99	69 917 813,49	238 789 016,50	241 931 684,63	

Le passif du CROUS de Nice-Toulon au 31 décembre 2020 est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON		BILAN AU 31 DECEMBRE 2020		2020	
PASSIF (en euros)		Exercice 2020	Exercice 2019		
FONDS PROPRES					
Financements reçus					
Financement de l'actif par l'Etat		189 101 094,98	193 101 323,71		
Financement de l'actif par des tiers		18 142 968,05	18 510 735,86		
Fonds propres des fondations					
Ecart de réévaluation					
Réserves		22 250 706,37	21 893 093,48		
Report à nouveau		321 449,10			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			357 622,89		
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES		229 816 219,49	233 862 766,04		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques		43 752,43	43 752,43		
Provisions pour charges		128 519,66	85 038,60		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		172 271,99	108 792,33		
DETTES FINANCIERES					
Emprunts obligataires					
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers					
Dettes financières et autres emprunts		1 387 102,33	1 325 267,34		
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		1 387 102,33	1 325 267,34		
DETTES NON FINANCIERES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 109 308,81	1 031 785,23		
Dettes fiscales et sociales		62 564,09	73 761,00		
Avances et acomptes reçus		837 274,14	1 372 609,60		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		3 549 011,18	803 712,08		
Autres dettes non financières		1 374 800,35	3 353 010,71		
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		7 022 957,17	6 634 858,92		
TRESORERIE					
Autres éléments de trésorerie passive					
TOTAL TRESORERIE					
Comptes de régularisation					
Ecart de conversion Passif					
TOTAL GENERAL		238 398 550,88	241 931 684,63		

Les éléments essentiels du bilan sont relatifs à l'actif immobilisé, l'actif circulant, les comptes d'imputation de dépense, les capitaux propres et les dettes financières, les provisions, les dettes d'exploitation et hors exploitation.

A. L'actif immobilisé

Les immobilisations peuvent être classées dans les trois catégories suivantes :

- les **immobilisations incorporelles** correspondent aux biens immatériels acquis par une entreprise : fonds de commerce, droit au bail, logiciels informatiques, licences, brevets, frais de recherche et de développement ;
- les **immobilisations corporelles** rassemblent les biens qui sont utilisés durablement au cours du cycle d'exploitation d'une entreprise : équipements, machines, locaux, terrains, installations techniques, matériel de transport, etc. ;
- les **immobilisations financières** se composent des titres financiers que l'entreprise a acquis dans le but de les conserver durablement dans son patrimoine et de ceux d'une autre entreprise : titres de participation, dépôts, cautionnement, prêts.

Au 31 décembre 2020, les biens entrés dans l'actif sont valorisé comme suit :

Composant	Libellé	Sommes
20531	Logiciels acquis ou sous traités	4 620,00
2058	Autres concessions et droits similaires	1 241,28
213556	Instal géné constructions mis à dispo	9 080 917,17
213557	Instal géné constructions acquis	818 119,57
215317	Instal à caract spéc acquis sol pro	136 902,91
21547	Matériel acquis Crous	85 435,70
218327	Matériel informatique acquis Crous	322 954,25
21847	Mobilier acquis Crous	10 465,04
21887	Matériel divers acquis Crous	95 611,78
	Total	10 556 267,70

Les éléments significatifs de entrées dans le patrimoine sont relatifs aux transferts des comptes 23 au 21. Certains travaux en investissement s'étalent sur plusieurs exercices. Les situations financières sont enregistrées au compte 23 « travaux en cours ». Lors des décomptes généraux et définitifs, il est précisé une date de réception de travaux. Cette date est la date de mise en service des immobilisations. Dans le logiciel comptable, une opération diverse est saisie afin de solder le compte 23 pour enregistrer au travers d'un compte 21 l'entrée de ce bien dans l'actif du CROUS de Nice-Toulon.

Les biens significatifs ayant fait l'objet d'un transfert sont :

- La réhabilitation de 4 bâtiments sur 6 de la résidence Universitaire Jean Médecin.
- Le réaménagement du site du Var du CROUS
- Les afficheurs numériques
- La plonge du restaurant universitaire St Jean d'Angély
- Parking Hélios
- Appartement de fonction résidence la Madeleine

Il est important de déterminer, par ailleurs, le mode de financement des immobilisations. Le tableau des financements sur les 3 derniers exercices est le suivant :

	2018	PART EN% 2018	2019	PART EN% 2019	2020	PART EN% 2020
RESSOURCES PROPRES	3 732 338,88	66,73%	3 771 526,13	40,95%	1 611 030,16	73,12%
CNOUS	73 867,46	1,32%	1 223 891,51	13,29%	41 885,05	1,90%
CPER ETAT	931 775,55	16,66%	1 451 891,69	15,76%	496 327,92	22,53%
CPER REGION	729 766,98	13,05%	2 344 947,80	25,46%	71,23	0,00%
VILLE	125 604,27	2,25%	374 395,73	4,06%	49 554,64	2,25%
CVEC			43 884,56	0,48%	4 495,02	0,20%

Ce tableau précise la part en montant et en pourcentage des biens acquis et financés sur les fonds du CROUS de Nice-Toulon (ressources propres) et financés par des partenaires et tutelles. La part très importante des financements sur ressources propres met en évidence l'importance de la Capacité de Financement. Par effet cliquet, la faiblesse des financements extérieurs n'est pas un signe encourageant dans la perspective d'un développement du CROUS de Nice-Toulon. A défaut il restera le recours à l'emprunt.

Le financement des immobilisations sur ressources propres a également une incidence sur une charge réglementaire qui s'impose au CROUS de Nice-Toulon : l'amortissement.

L'amortissement est la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur irréversible des actifs d'une entreprise subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence. L'amortissement comptable permet d'étaler le coût d'une immobilisation sur sa durée d'utilisation.

Au CROUS de Nice-Toulon, ce calcul est opéré en fonction de durées d'amortissement votées en Conseil d'Administration :

Comptes	Nature des biens	Durée d'amortissement
20531	Logiciels acquis ou sous traités	5 ans
2058	Autres concessions et droits similaires	5 ans
213557	Instal généré constructions acquis	50 ans
215317	Instal à caract spéc acquis sol pro	10 ans
21547	Matériel acquis Crous	10 ans
21548	Autres matériels Crous	10 ans
21557	Outillage acquis	10 ans
21827	Matériel de transport acquis Crous	10 ans
218317	Matériel de bureau acquis Crous	10 ans
218327	Matériel informatique acquis Crous	10 ans
21847	Mobilier acquis Crous	10 ans
21887	Matériel divers acquis Crous	10 ans

Au 31 décembre 2020, le tableau des amortissements est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON

2020

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2020

RUBRIQUES	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	74 876,58	19 025,10		93 901,69
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	74 876,58	19 025,10		93 901,69
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	62 474 989,87	6 879 246,13		69 354 236,00
Terrains				
Constructions	56 542 412,06	6 081 833,48		62 624 246,44
Installations techniques, matériels et outillages	3 292 048,21	339 819,17		3 631 867,38
Collections				
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)				
Autres immobilisations corporelles	2 640 528,70	457 793,48		3 098 322,18
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (Biens vivants)				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
Autres immobilisations financières				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
TOTAL	62 549 866,45	6 898 271,23		69 448 137,69

Au terme de l'exercice 2020, le montant des amortissements est de 6 898 271,23 contre 6 390 699,07 € en 2019. Certains biens acquis ont été subventionnés, le montant des reprises sur amortissement est de 5 859 335,93 € contre 5 419 417,78 € en 2019. Les amortissements constatés sont une charge. Les reprises sur amortissement sont des produits. Cela signifie que la charge « réelle » de l'amortissement pour le CROUS de Nice-Toulon est de 1 038 935,30 € contre 971 282,07 € en 2019.

B. L'actif circulant

1/ Les stocks

Le CROUS de Nice-Toulon achète, pour ses structures de restauration, des denrées alimentaires, des boissons et des lessiviels. Ces produits sont stockés afin d'être utilisés au gré des demandes.

Ces stocks font l'objet d'un suivi comptable et leur valorisation figure à l'actif du bilan du CROUS de Nice-Toulon sur les comptes 32 et 37. La méthode de comptabilisation est un solde des stocks le premier jour de l'année puis une création des stocks constatés au 31 décembre de l'année.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des stocks est le suivant :

Compte	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
3212	Produits alimentaires transformables	62 913,37	48 400,54	111 313,91	0,00	62 913,37	62 913,37	48 400,54	0,00
3218	Autres matières consommables	18 196,71	0,00	18 196,71	0,00	0,00	0,00	18 196,71	0,00
3222	Produits d'entretien	8 763,45	0,00	8 763,45	0,00	0,00	0,00	8 763,45	0,00
3713	Boissons	9 472,34	9 284,62	18 756,96	0,00	9 472,34	9 472,34	9 284,62	0,00
603212	Variation stocks produits alimen transfo	0,00	62 913,37	62 913,37	0,00	48 400,54	48 400,54	14 512,83	0,00
603713	Variation stocks boissons	0,00	9 472,34	9 472,34	0,00	9 284,62	9 284,62	187,72	0,00

La maîtrise des stocks est très importante car, comme pour toute entité ou commerce, les stocks ont un coût. Aussi, sans avoir une politique à flux tendu, le CROUS de Nice-Toulon a réussi à maintenir des stocks réguliers afin de faire face à sa production et éviter les pertes.

L'évolution des denrées et lessiviels sur les 4 derniers exercices est la suivante :

DENREES ET LESSIVIELS				
	2017	2018	2019	2020
NICE	27 193,75	22 835,46	39 543,81	25 852,63
TOULON	10 367,22	7 911,05	9 833,36	12 404,32
SOPHIA	11 642,88	11 698,81	13 536,60	10 143,59
TOTAL	49 203,85	42 445,32	62 913,77	48 400,54

Au 31 décembre 2020, le niveau des stocks des denrées et lessiviels est revenu à celui de 2017 et 2018.

L'évolution des boissons sur les 4 derniers exercices est la suivante :

BOISSONS				
	2017	2018	2019	2020
NICE	5 864,12	3 232,65	6 051,46	4 961,60
TOULON	1 496,27	1 368,27	1 332,48	2 381,31
SOPHIA	2 446,98	2 492,17	2 088,40	1 941,71
TOTAL	9 807,37	7 093,09	9 472,34	9 284,62

Le niveau de stock des boissons est très raisonnable.

2/ Les restes à recouvrer

Les restes à recouvrer sont composés de toutes les créances détenues par le CROUS de Nice-Toulon envers des tiers. Les clients du CROUS de Nice-Toulon sont des institutionnels, des personnes morales ou des personnes physiques. L'enregistrement des créances est effectué aux comptes 411 et 416.

Le tableau des créances enregistrées aux comptes cités est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
41111	CLIENTS AUTRES CROUS	232 084,15	824 784,66	1 056 868,81	0,00	741 374,61	741 374,61	315 494,20	0,00
41112	CLIENTS TOUTES REGIES	562 658,30	13 873 957,41	14 436 615,71	0,00	13 850 185,92	13 850 185,92	586 429,79	0,00
4122	FACTURES CLIENTS TOUTES REGIES	35 288,20	24 454,41	59 742,61	0,00	47 434,15	47 434,15	12 308,46	0,00
4161	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX CROUS	0,00	498,00	498,00	0,00	498,00	498,00	0,00	0,00
4162	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX REGIES	218 437,94	39 170,40	257 608,34	0,00	22 258,28	22 258,28	235 350,06	0,00
4912	Étudiants	0,00	0,00	0,00	218 437,94	251 237,86	469 675,80	0,00	469 675,80

L'analyse de ces comptes met en évidence une augmentation des créances de 101 113,94 € par rapport à l'exercice précédent.

Si les créances des institutionnels ont diminué d'environ 23 000,00 €, les dettes des étudiants ont progressé fortement. Les mesures de bienveillance vis-à-vis des étudiants ont été mises en place puisque seuls des rappels d'impayés ont été envoyés. De nombreuses familles se retrouvant en grande difficulté financière, d'un commun accord avec la Direction du CROUS de Nice-Toulon, les poursuites ont été suspendues et les délais de paiements adaptés à la situation de chacun ont été mis en place.

Toutefois, une provision pour dépréciation de comptes clients d'un montant de **234 325,74 €** a été créé afin d'enregistrer les créances impayées jusqu'au 31 décembre 2020 bien que celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un transfert au compte 416 « clients douteux ».

3/ Les comptes d'imputation provisoire (CIP) de dépenses

Les paiements des prestations peuvent être effectués avant la phase de demande de paiement. Lors du dénouement financier, un compte enregistre ces opérations dans l'attente d'être régularisées. Ce sont les comptes d'imputations provisoire (CIP) de dépense.

Au 31 décembre 2020, l'extrait de la balance des CIP de dépenses est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
47211	DEPENSES PAYEES AVANT ORDONNANCEMENT	2 779,86	61 931,19	64 711,05	0,00	60 637,97	60 637,97	4 073,08	0,00
47212	FRAIS DE DEPLACEMENT PAYES AVANT ORDONNA	25,55	516,00	541,55	0,00	541,55	541,55	0,00	0,00
47215	CIP DEPENSES ISSU DU DFT	825,61	409 826,20	410 651,81	0,00	377 025,81	377 025,81	33 626,00	0,00
47220	FRAIS BANCAIRES EX REGIES	1 707,27	25 728,59	27 435,86	0,00	24 388,08	24 388,08	3 047,78	0,00
47251	DEPENSES REGISSEURS AUTRES CROUS A VERIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47252	DEPENSES REGISSEURS A VERIFIER	0,00	23 796,99	23 796,99	0,00	23 796,99	23 796,99	0,00	0,00
47288	Autres dépenses à classer	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

Les opérations non régularisées le sont essentiellement car les services académiques sont fermés les 15 derniers jours de décembre et la priorité est donnée au traitement des factures.

C. Les capitaux propres et les dettes financières

Les capitaux propres sont composés des subventions d'investissements reçues pour le financement de projets répondant à la même nature de dépense.

Au 31 décembre 2020, le tableau des capitaux propres est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
10411	Contrepartie et financement des actifs	0,00	0,00	0,00	203 826 729,00	0,00	203 826 729,00	0,00	203 826 729,00
104131	Etat	0,00	0,00	0,00	38 393 987,47	1 291 516,54	39 685 504,01	0,00	39 685 504,01
10491	Reprise au résultat de la contrepartie	39 118 448,92	4 301 499,00	43 419 947,92	0,00	0,00	0,00	43 419 947,92	0,00
104931	Etat	10 000 943,84	990 246,27	10 991 190,11	0,00	0,00	0,00	10 991 190,11	0,00
10682	Réserves facultatives établissement	0,00	0,00	0,00	21 893 083,48	357 622,89	22 250 706,37	0,00	22 250 706,37
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	357 622,89	357 622,89	0,00	679 072,08	679 072,08	0,00	321 449,19
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)	0,00	357 622,89	357 622,89	357 622,89	0,00	357 622,89	0,00	0,00
13412	Régions	0,00	0,00	0,00	9 805 745,04	13 666,42	9 819 411,46	0,00	9 819 411,46
13413	Départements	0,00	0,00	0,00	7 959 276,39	91 067,92	8 050 344,31	0,00	8 050 344,31
13414	Communes et groupements de communes	0,00	0,00	0,00	4 768 696,98	95 089,31	4 863 786,29	0,00	4 863 786,29
13415	Autres collectivités et établissements	0,00	0,00	0,00	575 000,00	0,00	575 000,00	0,00	575 000,00
13492	Régions	1 991 690,29	249 647,28	2 241 337,57	0,00	0,00	0,00	2 241 337,57	0,00
13493	Départements	1 621 934,95	188 527,27	1 810 462,22	0,00	0,00	0,00	1 810 462,22	0,00
13494	Communes et groupements de communes	982 715,54	127 916,11	1 110 631,65	0,00	0,00	0,00	1 110 631,65	0,00
13495	Autres collectivités et établissements	1 641,67	1 500,00	3 141,67	0,00	0,00	0,00	3 141,67	0,00

Les seules dettes financières du CROUS de Nice-Toulon sont les cautions ou dépôts de garantie versés par les étudiants lors de leur entrée en résidence. Ces sommes devant être restituées, elles sont enregistrées au passif et dans la catégorie des dettes financières et au compte 165.

Au 31 décembre 2020, le tableau des cautions est le suivant :

Compte	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
16551	CAUTIONNEMENTS AUTRES CROUS	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
16552	CAUTIONNEMENTS TOUTES REGIES	0,00	867 348,76	867 348,76	1 320 267,34	929 183,75	2 249 451,09	0,00	1 382 102,33

D. Les provisions

Les provisions sont des enregistrements comptables qui permettent de retracer au passif du bilan les dettes probables dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des provisions est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
1518	Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	43 752,43	0,00	43 752,43	0,00	43 752,43
1572	Provisions pour gros entretien ou grand	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00
1582	Provisions pour CET	0,00	40 567,50	40 567,50	40 567,50	67 957,50	108 525,00	0,00	67 957,50
1583	Provisions pour CET Charges sociales et	0,00	19 472,40	19 472,40	19 472,40	32 562,06	52 034,46	0,00	32 562,06
1588	Autres	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

Les provisions relatives aux comptes épargne temps ainsi que les provisions pour gros entretien ont été constatées.

E. Les dettes d'exploitation et hors exploitation

1/ Les charges à payer

Les charges à payer représentent tous les achats effectués ayant donné lieu à la livraison de la marchandise ou la réalisation des prestations sans que la facture n'ait été reçue.

Le décret Gestion Budgétaire et comptable public du 7 novembre 2012, a introduit une notion nouvelle : les charges à payer à comptabiliser (CAPAC). Les CAPAC sont les charges ayant fait l'objet de services faits constatés mais non certifiés.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des CAPAC est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
4081	Fournisseurs Achats de biens ou de pres	0,00	998 945,21	998 945,21	998 293,20	1 124 944,41	2 123 237,61	0,00	1 124 292,40
4084	Fournisseurs d'immobilisations Achats d	0,00	0,00	0,00	0,00	29 296,40	29 296,40	0,00	29 296,40

L'évolution des CAPAC sur 4 exercices est la suivante :

	2017	2018	2019	2020
CAPAC	470 019,75	745 758,50	998 293,20	1 153 588,80

L'augmentation des CAPAC est croissante depuis l'exercice 2017. Toutefois, la certification du service fait dans le logiciel comptable en 2021 devrait permettre d'enrayer ce flot croissant de factures impayées au terme de l'exercice.

2/ Les avances

Les seules avances enregistrées dans la comptabilité de l'établissement concernent les « trop versés » par les étudiants et dont les sommes seront affectées au début du mois suivant ou remboursées. Dans l'attente, les sommes sont enregistrées au compte 41922 « Etudiants avances acomptes reçus régies ».

Au 31 décembre 2020, le tableau des avances est le suivant :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
41922	ETUDIANTS AVANCES ACOMPTES RECUS REGIES	0,00	3 631 337,98	3 631 337,98	498 841,25	3 633 395,69	4 132 236,94	0,00	500 898,96

Le montant des avances et acomptes reçus par le CROUS de Nice-Toulon sont quasiment similaires à l'exercice 2019 (pour rappel : 498 841,25 €).

3/ Les comptes d'imputation provisoire de recettes

Les encaissements reçus à l'Agence Comptable peuvent être effectuées avant la phase d'émission d'un titre de recette par l'ordonnateur. L'agence Comptable prévient les services financiers du versement reçu. Dans l'attente de la réception des titres de recettes, un compte enregistre ces opérations dans l'attente d'être régularisées. Ce sont les comptes d'imputation provisoire (CIP) de recettes.

Au 31 décembre 2020, les CIP de recettes sont les suivants :

Comptes	Libellé	Reprise débit	Mouvement débit	Débit cumul	Reprise crédit	Mouvement Crédit	Crédit cumul	Solde débit	Solde crédit
47137	DSE RECETTES PERCUES AV EMISSION TITRE	0,00	239 441,92	239 441,92	0,00	270 481,33	270 481,33	0,00	31 039,41
47138	SUBROGATION MGEN ET CPAM RECETTES PERCUE	0,00	83 894,11	83 894,11	2 005,89	93 811,97	95 817,86	0,00	11 923,75
47152	RECETTES REGISSEURS A VERIFIER	0,00	13 078 546,67	13 078 546,67	577 406,73	13 773 455,17	14 350 861,90	0,00	1 272 315,23
471881	AUTRES RECETTES A CLASSER	0,00	50 509,21	50 509,21	69 488,81	68,00	69 556,81	0,00	19 047,60
471888	CIP RECETTES ISSU DU DFT	0,00	5 034 144,13	5 034 144,13	6 956,18	5 060 985,87	5 067 942,05	0,00	33 797,92

Les éléments significatifs de ces CIP de recettes sont :

- Le compte 47152 est alimenté à chaque versement effectué en résidence universitaire. Ces sommes sont apurées en début de mois suivant lors des arrêtés mensuels des régies. Il est donc normal de retrouver un montant aussi important non régularisé au terme de l'exercice comptable.
- Les autres comptes comprennent des sommes n'ayant pas pu faire l'objet de régularisation au terme de l'exercice mais également des sommes non identifiées qu'un plan de contrôle et d'apurement devrait permettre d'apurer dans l'exercice 2021.

III. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le compte de résultat est un document obligatoire qui présente l'ensemble des charges et des produits d'une entité pour une période donnée. Toutes les opérations enregistrées dans le compte de résultat sont relatives à son activité. Son analyse au travers des soldes intermédiaires de gestion permet de déterminer les forces et les faiblesses d'une année de gestion.

Au terme de la gestion 2020, Le compte de résultat agrégé est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON		COMPTES DE RESULTAT AGREGES AU 31 DECEMBRE 2020		2020
CHARGES	Réalisé	PRODUITS	Réalisé	
Personnel	8 578 898,48	Subvention de l'Etat	7 508 126,04	
<i>dont charges de pensions civiles</i>		Fiscalité affectée	426 104,77	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 324 696,05	Autres subventions	14 427,54	
Intervention	121 128,82	Autres produits	20 468 531,52	
TOTAL DES CHARGES (1)	28 024 723,35	TOTAL DES PRODUITS (2)	28 415 188,87	
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	390 465,52	Résultat : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	28 415 188,87	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	28 415 188,87	

A. Les produits

Les produits correspondent aux recettes constatées par l'établissement. Ils sont enregistrés dans des comptes de classe 7.

Les produits au terme de la gestion 2020 sont les suivants :

CROUS DE NICE TOULON		COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020		2020	
PRODUITS		Exercice 2020	Exercice 2019		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT					
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)					
Subventions pour charges de service public		7 805 845,04	4 582 070,88		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		14 707,54	629 372,83		
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques					
Dons et legs		2 000,00			
Produits de la fiscalité affectée		426 104,77	416 651,55		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)					
Ventes de biens ou prestations de services		14 348 605,51	17 673 660,01		
Produits de cessions d'éléments d'actif					
Autres produits de gestion		140 199,64	359 533,88		
Production stockée et immobilisée					
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public					
Autres produits					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		120 390,44	427 751,05		
Reprises du financement rattaché à un actif		5 859 335,93	5 418 417,78		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)					
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		28 415 188,87	28 508 448,88		
PRODUITS FINANCIERS					
Produits des participations et des prêts					
Produits nets sur cessions des immobilisations financières					
Intérêts sur créances non immobilisées			112,67		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			66,00		
Gains de change					
Autres produits financiers					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			178,67		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)					
TOTAL PRODUITS		28 415 188,87	28 508 627,55		

L'analyse des produits est effectuée au travers du chiffre d'affaires, des subventions, des produits exceptionnels et ceux enregistrés en fin d'exercice.

1/ Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux recettes du secteur marchand du CROUS de Nice-Toulon à savoir l'hébergement et la restauration. Ces éléments sont enregistrés aux comptes 70.

Au terme de la gestion 2020, le tableau du chiffre d'affaires est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON
Budget principal

Exercice: 2020

BALANCE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Compte / Imputation	Libellé	Mouvements débiteurs			Mouvements créditeurs			Solde	
		Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Débiteur	Créditeur
70671	hébergement (CROUS)		1 272 429,93	1 272 429,93		13 813 465,85	13 813 465,85		12 541 035,92
70672	Restauration (CROUS)		270 633,60	270 633,60		1 688 831,81	1 688 831,81		1 418 198,21
70682	Autres prestations de service		1 624,31	1 624,31		30 169,33	30 169,33		28 545,02
7082	Commissions et courtages		39 275,00	39 275,00		39 275,65	39 275,65		0,65
7083	Locations diverses		34 242,42	34 242,42		241 260,28	241 260,28		207 017,86
7088	Autres produits activités non marchands		4 764,66	4 764,66		156 572,51	156 572,51		151 807,85
Total 70	VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATI		1 622 969,92	1 622 969,92		15 969 575,43	15 969 575,43		14 346 605,51
TOTAL GENERAL			1 622 969,92	1 622 969,92		15 969 575,43	15 969 575,43		14 346 605,51
SOLDE									14 346 605,51

Les recettes de l'hébergement sont enregistrées aux comptes 70671 « hébergement », 70682 « autres prestations de service » et 7083 « locations diverses ».

En 2020, ce secteur d'activité a été impacté dans ses résultats par la crise sanitaire. En effet, au 1^{er} confinement, Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, a pris des mesures pour soutenir les étudiants comme l'annulation du préavis contractuel d'un mois pour les étudiants ayant quitté leur logement en résidence universitaire en avril.

Le taux d'occupation financier correspond au rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui serait facturé si tous les logements étaient occupés. Les taux pour les résidences universitaires du CROUS de Nice-Toulon sont les suivants :

RESIDENCES	2018	2019	2020
CLEMENTINES	90,07%	90,50%	73,57%
DOLINES	91,20%	92,00%	76,96%
NEWTON	91,89%	91,86%	78,60%
FARON	86,03%	89,77%	79,86%
FENOUILLET	88,52%	93,07%	79,93%
PORTALIS	97,81%	97,54%	81,06%
FUSAINS	87,94%	114,38%	73,81%
MADELEINE	90,53%	89,96%	83,29%
ROMAIN GARY	92,92%	83,96%	73,96%
OLIVIER CHESNEAU	99,42%	93,93%	85,42%
FACULTY CLUB	75,84%	102,28%	68,14%
L'ALVEOLE	98,54%	99,05%	83,67%
BAIE DES ANGES	79,22%	85,35%	75,06%
SAINT ANTOINE	85,35%	86,59%	74,13%
COLLINETTES	86,56%	85,69%	71,01%
JEAN MEDECIN	74,73%	55,17%	74,03%
MONTEBELLO	88,37%	88,88%	76,99%
COUDON	74,76%	73,51%	61,80%

Toutes les résidences ont des taux d'occupation inférieurs à ceux de 2019 à l'exception de Jean Médecin qui était en travaux (rappel : Bâtiment A et B : inoccupation de juin 2018 à mars 2019 de 197 logements, Bâtiment D : inoccupation de janvier 2019 à août 2019 de 174 logements et Bâtiment C : inoccupation de février 2019 à octobre 2019 de 153 logements).

Il est délicat de tirer un enseignement significatif de ces baisses de taux d'occupation financier car les départs étaient relatifs aux retours vers des domiciles familiaux et n'ont pas fait l'objet d'un retour en résidence compte tenu des mesures de distanciation sociales et souvent en lien avec l'absence de reprise des cours en présentiel à l'université.

Les recettes de la restauration sont enregistrées au compte 70672 « Restauration ».

Les chiffres d'affaires de la restauration sur les 4 dernières années sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020
Chiffres d'Affaires	3 188 725,52	3 236 981,71	3 416 610,36	1 418 198,21

Le chiffre d'affaires est en baisse très significative entre les exercices 2019 et 2020.

Deux raisons principales expliquent cette baisse :

- La fermeture des structures de restauration : durant les confinements, les structures de restauration ont été fermées en valeur absolue sur la quasi-intégralité de l'année 2020.
- Le repas à 1 € : A compter du 1^{er} septembre 2020, les étudiants boursiers ont payé leur repas en restaurant universitaire 1 € au lieu de 3,30 €. Cette mesure annoncée par le Premier Ministre Jean CASTEX le 15 juillet 2020 affirme la volonté du gouvernement de soutenir les étudiants, notamment les plus modestes.

2/ Les subventions

Les subventions décrites ici sont des subventions de fonctionnement. Elles ont pour vocation de financer l'exploitation d'une entité. Elles sont versées pour couvrir un manque de recette ou de permettre le fonctionnement d'un établissement.

Les subventions de fonctionnement reçues en 2020 sont les suivantes :

CROUS DE NICE TOULON
Budget principal

Exercice: 2020

BALANCE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Compte / Imputation	Libellé	Mouvements débiteurs			Mouvements créditeurs			Solde	
		Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Débiteur	Créditeur
74111	Subvention pour charges de service public		4 040 937,00	4 040 937,00		11 528 440,00	11 528 440,00		7 487 503,00
74118	Autres subventions Ministère Tutelle					18 342,04	18 342,04		18 342,04
741322	Frais de formation ASP					280,00	280,00		280,00
74452	Frais de formation ASP au titre des con								
74488	Autres subventions collectivités et org					14 427,54	14 427,54		14 427,54
748	Dons et legs					2 000,00	2 000,00		2 000,00
Total 74	SUBVENTIONS		4 040 937,00	4 040 937,00		11 563 489,58	11 563 489,58		7 522 552,58
TOTAL GENERAL			4 040 937,00	4 040 937,00		11 563 489,58	11 563 489,58		7 522 552,58
SOLDE									7 522 552,58

Ces subventions concernent essentiellement :

- La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) enregistrée au compte **74111** « Ministère de tutelle ». La SCSP est versée en mars, avril, octobre, novembre et le reliquat éventuel intervient en décembre. La dotation initiale de SCSP était de 4 040 937,00 €. À la suite de la pandémie, pour le soutien de l'Etat au réseau des CROUS dans sa reconnaissance de son engagement collectif au service des étudiants (financement des repas à 1 €, du gel des loyers et les pertes d'exploitation), le CNOUS a versé au CROUS de Nice-Toulon 3 dotations complémentaires. Au terme de l'exercice 2020, le montant total de la SCSP enregistré est de **7 487 503,00 €**. Ce montant ne peut pas faire l'objet de commentaires d'analyse car il repose sur une situation exceptionnelle.
- La subvention enregistrée au compte **74118** « autres subventions ministère tutelle » correspond à l'enregistrement en recettes des dépenses effectuées dans le cadre de l'opération UCAMPUS. Le reliquat de cette opération aurait dû être soldé au terme de l'exercice 2020 dans une écriture de correction à la suite d'un changement de méthode comptable. Cela sera effectué sur l'exercice 2021.
- Le compte **74488** « Autres subventions collectivités et autres établissements » enregistre les sommes reçues de l'Université Côte d'Azur et relatives à l'opération CALIOPPE pour l'accueil des étudiants étrangers.

3/ Les produits financiers et exceptionnels

Le CROUS de Nice-Toulon ne dispose pas de placements financiers. De fait, sa comptabilité ne retrace aucun revenu issu de ces placements.

Pour faire suite à la mise en place du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique du 7 novembre 2012 et de ses instructions comptables M9 respectives, ces recettes sont enregistrées au comptes 75. L'utilisation de ce compte est distincte des comptes 70 car ils servent à enregistrer des comptes qui n'ont pas de lien direct avec les activités du CROUS de Nice-Toulon.

Au terme de l'exercice 2020, les produits exceptionnels sont les suivants :

CROUS DE NICE TOULON
Budget principal

Exercice: 2020

BALANCE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Compte / Imputation	Libellé	Mouvements débiteurs			Mouvements créditeurs			Solde	
		Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Débiteur	Créditeur
752	Revenus immeubles non affectés activité		607,50	607,50		69 765,00	69 765,00		69 157,50
7571	Taxes affectées					426 104,77	426 104,77		426 104,77
7583	Produits de gestion annul DP ex ant.					10 646,49	10 646,49		10 646,49
7584	Contentieux					1 405,07	1 405,07		1 405,07
7588	Autres produits divers frais de gestion		300,00	300,00		58 510,58	58 510,58		58 210,58
Total 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		907,50	907,50		566 431,91	566 431,91		565 524,41
TOTAL GENERAL			907,50	907,50		566 431,91	566 431,91		565 524,41
SOLDE									565 524,41

Ce tableau comporte 3 éléments significatifs :

- **Compte 752** « Revenus des immeubles non affectés à l'activité » : ce compte enregistre les revenus perçus des loyers occupés par les personnels du CROUS de Nice-Toulon.
- **Compte 7571** « taxes affectées » : ce compte enregistre la part de la CVEC (contribution vie étudiante et campus) revenant au CROUS de Nice-Toulon. La somme perçue en 2020 est supérieure d'environ 10 000,00 € à celle de 2019 (pour rappel 416 651,55 €).
- **Compte 7588** « Autres produits divers frais de gestion » : ce compte comprend essentiellement des remboursements de l'assureur, la MAIF, pour plus de 35 000 € à la suite de dommages constatés sur les structures bâtementaires de l'établissement.

4/ Les produits enregistrés en fin d'exercice

Le principe d'indépendance des exercices et d'annualité vise à faire apparaître dans la comptabilité d'une entité toutes les charges et tous les produits se rattachant à un exercice comptable (en général une année civile).

Les produits à recevoir sont des produits certains mais dont le montant est incertain, la facture n'ayant pas été établie.

En fin d'exercice, le CROUS de Nice-Toulon enregistre en produits à recevoir essentiellement les produits issus de l'hébergement et de la restauration.

Le tableau des produits à recevoir de l'hébergement est le suivant :

PRODUITS A RECEVOIR 2020

Code service	Résidence	Total 70671	Total 70682	Total 7083	Total 7088	Total TVA 44587
HMT	Montebello	92 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HJR	Jean Médecin	164 961,95	224,00	15,00	0,00	0,00
HVL	Valrose Alvéole	67 320,00	69,00	4 425,00	0,00	0,00
HBT	Baie Des Anges	122 538,00	85,50	0,00	0,00	18,00
HST	Saint Antoine	86 048,00	180,00	0,00	0,00	0,00
HOC	Olivier Chesneau	61 850,00	0,00	180,00	0,00	0,00
HOT	Coudon	80 162,00	15,00	0,00	0,00	0,00
HLV	La Madeleine	77 983,14	122,00	960,00	0,00	0,00
HFC	Faculty Club	23 014,09	22,08	0,00	0,00	2 305,83
HDL	Les dolines	81 794,55	70,00	585,00	0,00	0,00
HNV	Newton	82 685,65	0,00	150,00	0,00	764,55
HUV	Les Fusains	4 509,95	0,00	0,00	0,00	0,00
HRV	Le Faron	85 146,70	0,00	14 944,92	0,00	14,10
HFV	Le Fenouillet	50 172,15	55,00	0,00	0,00	4,70
HIB	Portalis	34 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HTT	Les Collinettes	63 924,00	280,00	0,00	0,00	0,00
HCV	Les Clémentines	30 105,00	0,00	165,00	0,00	0,00
HGV	Romain Gary	61 282,75	420,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 270 716,93	1 542,58	21 424,92	0,00	3 107,18

Ce tableau est constitué à partir des éditions du logiciel H3 (dédié à l'hébergement) relatives aux droits constatés d'occupation et de prestation. En procédant ainsi, la recette enregistrée s'approche de la réalité.

Le tableau des produits à recevoir de la restauration est le suivant :

PRODUITS A RECEVOIR 31/12/2020			
ECRITURE A PASSER			
DCO - PRODUIT A RECEVOIR			
CONTREPARTIE 4181			
Code service	Tiers ORION	70672	44587
NSG	ACROUS	26 497,93	585,00
Code service	Tiers ORION	Total 4181	
NSG	ACROUS	27 082,93	
Ventilation par Taux de TVA			
Taux de TVA	Montant TVA	Total HT	Total TTC
0,0 %	0,00	20 087,48	20 087,48
10,0 %	550,99	5 507,09	6 058,08
Total	550,99	25 594,57	26 145,56

Ce tableau est constitué à partir des éditions du logiciel VEM (dédié à la restauration) relatives à l'enregistrement des recettes effectuées dans les caisses des points de restauration. En procédant ainsi, la recette enregistrée correspond quasiment à la réalité. (NB : la différence de montants entre les écritures saisies et le tableau ventilation par taux de TVA est relatif à des factures qui ont aussi fait l'objet de produits à recevoir mais dont les montants sont marginaux).

Les enregistrements des produits effectués au terme de l'exercice 2020 sont donc sincères.

B. Les charges

Les charges correspondent aux dépenses constatées par l'établissement. Elles sont enregistrées dans des comptes de classe 6.

Les charges au terme de la gestion 2020 sont les suivantes :

CROUS DE NICE TOULON		2020	
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020			
CHARGES	Exercice 2020	Exercice 2019	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	1 010 435,24	1 847 059,50	
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation direct de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	10 471 424,90	11 167 001,25	
Charges de personnel			
Salaires, traitements et rémunérations diverses	6 740 451,38	6 679 645,84	
Charges sociales	1 664 430,94	1 878 468,89	
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel	174 016,16	191 632,50	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	569 807,26	711 019,19	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 273 028,65	6 669 177,89	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27 903 564,53	29 144 004,86	
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages	104 128,82		
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres collectivités	17 000,00	7 000,00	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	121 128,82	7 000,00	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	28 024 723,35	29 151 004,86	
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Pertes de change			
Autres charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
Impôt sur les sociétés			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	390 465,52	357 622,89	
TOTAL CHARGES	28 415 188,87	29 508 627,75	

L'analyse des charges est effectuée au travers des charges de personnel, des charges d'exploitation et des charges exceptionnelles.

1/ Les charges de personnel

Les charges de personnel correspondent aux rémunérations versées au personnel de l'entreprise en contrepartie d'un travail fourni ainsi que les charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des emplois est le suivant :

	Prévision d'exécution au 31 décembre 2020				Ecart BI ou BR - Prev d'exécution au 31 dec 2020		Exécution au 31 décembre 2020			
	Entrées ETP (h)	Sorties ETP (i)	Total en ETP (j) = (a)+(h)-(i)	Total en ETPT (B)	en ETP (k)=(d)-(j)	en ETPT (C) = (A)-(B)	Entrées ETP	Sorties ETP	Total en ETP	Total en ETPT
1. Titulaires	13	0	106,55	106,55	0	0	5	3	107,32	97,3
2. Contractuels (y compris hors plafond LFI dont contrats aidés et apprentis)	1,94	23,78	161,67	161,67	0	0	12	30,67	139,58	156,73
<i>Dont contractuels hors plafond LFI (le cas échéant)</i>			0		0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1+2)*	14,94	23,78	268,22	268,22	0	0	17	33,67	246,9	254,03

Le plafond des emplois prévu au budget initial est de 284,5 ETPT (Equivalent Temp Plein Travaillé). En termes d'exécution, avec 254,03 ETP rémunérés, le plafond des emplois n'a pas été dépassé.

L'évolution des dépenses des comptes de paye sur les 4 derniers exercices est la suivante :

	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel c/64	8 334 614,53	8 567 124,66	8 747 235,29	8 578 898,48

L'enveloppe de dépense prévue au budget initial de 9 070 000,00 € n'est pas dépassée. Les dépenses de personnel sont maîtrisées.

2/ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent toutes les dépenses qui sont relatives à l'activité de l'entité.

Le tableau de ces charges sur les 3 derniers exercices est le suivant :

Comptes	2018	2019	2020	Variation
total 60	4 183 558,27	3 943 956,59	3 212 277,32	-18,55%
total 61	6 122 882,32	6 160 319,37	5 937 815,99	-3,61%
total 62	2 161 748,50	2 017 448,62	2 331 766,83	15,58%
total 63	383 955,94	563 948,68	384 086,72	-31,89%

Les éléments significatifs de ces dépenses sont :

- Le compte 60 concerne les achats. Compte tenu de la fermeture des structures de la restauration, il est normal de voir cet indicateur baisser de 18,55 % entre 2019 et 2020.
- Le compte 63 « impôts et taxes » baisse de 31,89 % entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par une taxe sur les salaires moindre mais surtout un enregistrement des taxes d'enlèvement d'ordures ménagères inférieures de plus de 110 000,00 €.

3/ Les Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des dépenses qui n'ont pas de lien avec l'activité du CROUS de Nice-Toulon.

Le tableau des charges exceptionnelles sur les 3 derniers exercices est le suivant :

Comptes	2018	2019	2020	Variation
total 65	2 084 502,76	148 108,61	312 771,36	111,18%

Les éléments significatifs de ce tableau sont :

- En 2018, le CROUS de Nice-Toulon a enregistré dans sa comptabilité, la cession du bâtiment de l'avenue des Fleurs. Ce bien n'étant quasiment pas amorti, cela a généré une forte charge exceptionnelle.
- En 2020, le CROUS de Nice-Toulon a aidé directement les étudiants via des E-cards Carrefour (aide dématérialisée pour l'achat de denrées) pour plus de 104 000,00 € ou via des subventions auprès d'associations étudiantes pour plus de 115 000,00 €.

C. Le résultat

Le résultat de l'exercice est la différence entre le total des produits et le total des charges présentes dans le compte de résultat.

Le résultat de l'exercice 2020 est un bénéfice de **390 465,52 €** comme le précise l'extrait du compte financier ci-dessous.

RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	390 465,52
-----------------------------------	------------

Le tableau du résultat des 4 derniers exercices est le suivant :

	2017	2018	2019	2020
Résultat	2 506 954,09	-979 814,85	357 622,89	390 465,52

Le CROUS de Nice-Toulon a renoué avec des bénéfices en 2019 et en 2020 après une année 2018 fortement négative à la suite de la cession d'actif de l'ancien siège situé 18 avenue des Fleurs.

Le résultat de 2020 est en augmentation de 9,18% par rapport à 2019. Le point suivant précisera comment ce résultat s'est constitué ainsi que les différences avec les exercices antérieurs.

D. Analyse du compte de résultat

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) permettent de réaliser une étude du résultat de l'exercice au travers de 9 paliers. Sa comparaison entre les exercices permet de dégager des enseignements sur la gestion réalisée mais également sur les fragilités de la structure.

Le tableau des SIG sur les 4 derniers exercices est le suivant :

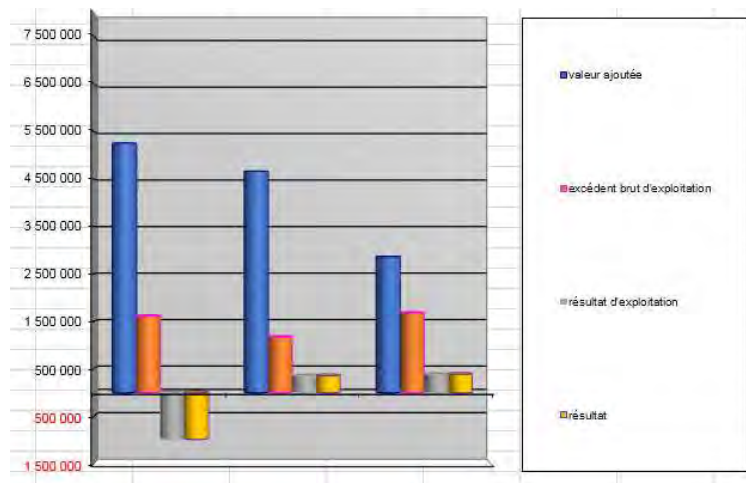
Tableau des soldes intermédiaires de gestion	2017	2018	2019	2020	Variation
PRODUCTION DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vente de marchandises, études	17 782 201,70	17 721 219,40	17 673 650,01	14 346 605,51	-18,82%
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	11 163 178,14	12 468 189,09	13 014 060,75	11 481 860,14	-11,77%
VALEUR AJOUTEE	6 619 023,56	5 253 030,31	4 659 589,26	2 864 745,37	-38,52%
Subventions de fonctionnement	4 880 095,61	5 096 120,32	5 628 095,46	7 948 657,35	41,23%
Autres produits de gestion	524 305,23	414 626,77	359 533,68	140 199,64	-61,01%
Charges de personnel	8 334 614,83	8 567 124,66	8 749 747,23	8 578 898,48	-1,95%
Autres charges de fonctionnement	518 378,66	573 942,70	711 019,19	569 807,26	-19,86%
Charges d'intervention	3 600,00	4 800,00	7 000,00	121 128,82	1630,41%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 146 830,91	1 617 910,04	1 179 451,98	1 683 767,80	42,76%
Reprises sur amortissements et provisions	5 984 802,58	5 982 743,50	5 847 169,73	5 979 726,37	2,27%
Dotations aux amortissements et provisions	6 626 864,82	8 580 468,39	6 669 177,69	7 273 028,65	9,05%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 504 768,67	-979 814,85	357 444,02	390 465,52	9,24%
Produits financiers	2 185,42	0,00	178,87	0,00	-100,00%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	2 185,42	0,00	178,87	0,00	-100,00%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 506 954,09	-979 814,85	357 622,89	390 465,52	9,18%
Produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 506 954,09	-979 814,85	357 622,89	390 465,52	9,18%
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 506 954,09	-979 814,85	357 622,89	390 465,52	9,18%

Les éléments significatifs de ces SIG sont :

- Une valeur ajoutée en baisse constante.

La valeur ajoutée est un indicateur qui montre la richesse brute créée par l'entreprise par son seul cycle d'exploitation (activité marchande). Elle se calcule par la différence entre les ventes et les divers achats de biens et services.

La valeur ajoutée est en baisse constante depuis 2017. Entre 2019 et 2020, elle a diminué de 38,52%. Cette baisse significative tient son explication dans la forte baisse des recettes d'hébergement et de restauration. Toutefois, il convient de s'interroger sur ces baisses successives cumulées qui, entre 2017 et 2020, s'élèvent à 56,72%. Cet élément est à surveiller car les dépenses associées aux biens et services augmentent sensiblement et à un rythme supérieur aux ventes enregistrées.



- Un excédent brut d'exploitation en forte hausse

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur qui permet de mesurer la rentabilité de l'activité courante le résultat issu du cycle d'exploitation. Il se calcule par la différence entre les produits d'exploitation enregistrés dans les comptes 70 à 75 et les charges d'exploitation qui sont enregistrées dans les comptes 60 à 65.

L'EBE a augmenté de 42,76% entre les exercices 2019 et 2020. Cette forte augmentation est liée à une subvention pour charge de service public qui est venue couvrir la baisse de chiffre d'affaires de façon significative et une baisse des autres charges de fonctionnement.

Le taux de profitabilité permet d'analyser la capacité d'une entreprise à générer un résultat bénéficiaire. Son calcul est Chiffre d'affaires / EBE. Durant les exercices 2017 à 2019, ce taux est passé de 17,70% à 6,67%. En 2020, appuyé par l'augmentation de SCSP cité, ce taux est de 11,74%. Il sera judicieux de voir les années suivantes si le CROUS est en capacité de générer suffisamment de rentabilité pour financer ses projets.

- Un résultat de l'exercice en lien avec la maîtrise des dépenses

Le résultat de l'exercice 2020 est en augmentation de 9,18% par rapport au résultat de l'exercice 2019 (+390 465,52 € contre + 357 622,59 €). Ce résultat est conforme suite à l'augmentation de l'EBE et la maîtrise des opérations d'amortissements et de reprises.

IV. Informations relatives aux états budgétaires GBCP

A. Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Le tableau des autorisations budgétaires présente les dépenses ayant fait l'objet d'un paiement et les recettes. La différence entre ces 2 éléments détermine le solde budgétaire.

Pour rappel, le niveau de vote du budget est limitatif en dépense sur 3 enveloppes (personnel, fonctionnement et investissement) et évaluatif en recettes.

Le tableau des autorisations budgétaires issu du compte financier 2020 est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON					TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2020			2020		
DEPENSES					RECETTES					
	Montants				Montants					
	AE		CP		Réalisé	Budget				
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget						
Personnel	8 935 817,16	9 070 000,00	8 935 817,16	9 070 000,00	22 833 193,56	22 617 588,00	Recettes globalisées			
dont contributions employeur au CAS Pension	11 532,84	12 000,00	11 532,84	12 000,00	7 487 503,00	7 487 503,00	Subvention pour charges de service public			
							Autres financements de l'Etat			
					426 104,77	426 105,00	Fiscalité affectée			
Fonctionnement	11 751 446,32	11 806 925,00	11 771 387,52	12 523 173,00	82 773,67	120 437,00	Autres financements publics			
					14 836 812,12	14 583 543,00	Recettes propres			
Intervention										
					2 945 172,02	2 952 404,00	Recettes fléchées			
					1 622 172,02	1 650 404,00	Financements de l'Etat fléchés			
Investissement	2 092 428,98	2 133 818,00	2 203 364,02	2 308 027,00	1 321 000,00	1 300 000,00	Autres financements publics fléchés			
					2 000,00	2 000,00	Recettes propres fléchées			
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	22 779 692,46	23 010 743,00	22 910 568,70	23 901 200,00	25 778 365,58	25 569 992,00	TOTAL DES RECETTES (C)			
							SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (B)-(C)			
			2 867 796,88	1 668 792,00						
			SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (C)-(B)							

Le tableau est soumis au vote du Conseil d'Administration et s'analyse au travers de 4 critères : les autorisations d'engagement, les crédits de paiements, les recettes et le solde budgétaire.

1/ Autorisations d'engagement

Les autorisations d'engagements (AE) sont la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées. Les autorisations d'engagement sont consommées lors de la validation d'un bon de commande ou d'un engagement juridique.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des autorisations d'engagement est le suivant :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			
	Dernier Budget	Exécution	%
PERSONNEL	9 070 000,00	8 935 817,16	98,52%
FONCTIONNEMENT	11 806 925,00	11 751 446,32	99,53%
INVESTISSEMENT	2 133 818,00	2 092 428,96	98,06%

Avec un taux de consommation supérieur ou égal à 98%, les niveaux de prévisions budgétaires votés des budgets étaient sincères et correspondent à la réalité de son exécution.

2/ les crédits de paiements

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année. Les crédits de paiement sont consommés lors du paiement de la dépense.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des crédits de paiement est le suivant :

CREDITS DE PAIEMENTS			
	Dernier Budget	Exécution	%
PERSONNEL	9 070 000,00	8 935 817,16	98,52%
FONCTIONNEMENT	12 523 173,00	11 771 387,52	94,00%
INVESTISSEMENT	2 308 027,00	2 203 364,02	95,47%

Avec des taux entre 94% et plus de 98%, l'exécution des dépenses des 3 enveloppes a été quasiment conforme aux prévisions.

3/ les recettes

Le terme « recettes » est pris dans son sens budgétaire : ensemble des moyens assurant la couverture des « dépenses ». Les recettes correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette. L'analyse des recettes s'effectue au niveau de la subvention pour charges de service public, des recettes propres et des recettes fléchées.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des recettes est le suivant :

RECETTES			
	Dernier Budget	Exécution	%
SCSP	7 487 503,00	7 487 503,00	100,00%
RECETTE PROPRE	14 583 543,00	14 836 812,12	101,74%
RECETTES FLECHEES	2 952 404,00	2 945 172,02	99,76%

Avec un taux de réalisation de 100%, l'ensemble des recettes prévues a été encaissé.

4/ le solde budgétaire

Compte tenu de ces éléments, le solde budgétaire est de **2 867 796,88 €**.

Il est supérieur d'environ 1 000 000 € et s'explique par un effet ciseau entre des dépenses de fonctionnement moindres et des recettes encaissées légèrement supérieures aux prévisions.

B. Tableau d'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier est soumis au vote du Conseil d'Administration.

Il retrace tous les encaissements et les paiements qui ne figurent pas dans le tableau d'autorisation budgétaire.

Au terme de la gestion 2020, le tableau d'équilibre financier est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON

TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020

2020

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	
Solde budgétaire (déficit) (D2)			2 867 796,88	1 668 792,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursement d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)	881 215,31	1 971 982,00	919 585,85	1 971 982,00	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	7 114 618,16	2 436 772,00	6 727 830,27	2 436 772,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	4 750 130,45		5 831 216,71		Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme 1 = D2+b1+c1+e1	12 745 963,92	4 408 754,00	16 346 429,71	6 077 546,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme 2 = D1+b2+c2+e2
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	3 600 465,79	1 668 792,00			PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)	1 781 857,82	2 093 341,00			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	1 818 608,17			424 549,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	16 346 429,71	6 077 546,00	16 346 429,71	6 077 546,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Les éléments de ce tableau sont commentés en infra et en supra.

Ce tableau met en évidence l'incidence de la gestion 2020 sur la trésorerie de l'établissement. En effet, la trésorerie a été abondée de 3 600 465,79 €.

C. Tableaux relatifs à la situation patrimoniale

Le tableau de la situation patrimoniale est soumis au vote du Conseil d'Administration.

Il comporte 3 niveaux : la compte de résultat agrégé (déjà commenté), la Capacité d'Autofinancement (voir ci-après) et l'évolution de la situation patrimoniale.

Au terme de la gestion 2020, l'état de l'évolution patrimoniale en droits constatés du CROUS de Nice-Toulon est le suivant :

CROUS DE NICE TOULON 2020

ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES 2020 - TABLEAU 1

EMPLOIS	Réalisé	Budget	RESSOURCES	Réalisé	Budget
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 744 118,34	1 061 414,00
			Financement de l'actif par l'état	1 291 516,54	1 496 530,00
Investissement	2 271 113,04	2 308 027,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	199 823,65	199 823,00
			Autres ressources	3 770,00	
Remboursement des dettes financières	867 348,76	1 971 982,00	Augmentation des dettes financières	929 183,75	1 971 982,00
TOTAL DES EMPLOIS	3 138 461,80	4 280 009,00	TOTAL DES RESSOURCES	4 168 412,28	4 729 749,00
APPORT AU FOND DE ROULEMENT	1 029 950,48	449 740,00	PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT		

Ce tableau met en évidence les points suivants :

- Une très bonne consommation des dépenses d'investissements
- Une réception des financements conforme aux prévisions qui résultent d'un suivi des demandes de versements de fonds ainsi que des relations personnalisées avec les partenaires.
- Un apport au fonds de roulement de 1 029 950,48 €. Ce montant est supérieur de 600 000 € environ par rapport aux prévisions issues du dernier budget voté et est quasiment à l'écart constaté sur la Capacité d'Autofinancement.

Cette analyse permet de déterminer quelques points relatifs à la soutenabilité budgétaire du CROUS de Nice-Toulon. En effet, la gestion 2020 conduit aux variations et aux niveaux suivants et feront l'objet d'un commentaire en supra.

CROUS DE NICE TOULON 2020

ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES 2020 - TABLEAU 2

	Réalisé	Budget
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT ou PRELEVEMENT	1 029 950,48	449 740,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-2 570 515,33	-1 219 052,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou PRELEVEMENT	3 600 465,81	1 668 792,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	6 864 957,25	5 963 298,00
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 052 097,73	-3 012 779,00
Niveau de la TRESORERIE	10 917 054,98	8 985 381,00

V. Autres informations

A. Les dispositifs d'intervention

Le CROUS de Nice-Toulon est amené à gérer des dispositifs, spécifiques à la sphère publique, liés aux missions de service public de l'organisme.

Le CROUS de Nice-Toulon effectue des opérations notamment dans le domaine des aides économiques, sociales et de soutien à des étudiants clairement identifiées et sans contrepartie. Ce sont des dispositifs d'interventions.

La procédure de gestion s'articule à partir de versements reçus par différents ministères (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation via le CNOUS, de l'Agriculture, etc..) et de partenaires tels que l'Universités à des bénéficiaires répondant à des critères précis.

Ces éléments sont repris dans le tableau des opérations pour comptes de tiers transmis pour information à l'organise délibérant.

Au terme de la gestion 2020, le tableau des opérations pour comptes de tiers est le suivant :

Opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements 2020	Encaissements 2020
467731ARPE	467731	AIDE ARPE	19,70	
44343AMM	44343	AIDE MOBILITE MASTER		134 000,00
467733AMM	467733	AIDE MOBILITE MASTER	200 000,00	
44343ASPE	44343	AIDES SPECIFIQUES		2 419 427,00
467734ASPE	467734	AIDES SPECIFIQUES	2 275 136,10	500,00
467732GEN	467732	Aide financière aux apprenants de la GEN	5 572,80	
46775MAAF	46775	BOURSES MAAF	2 798,30	
44343MCC	44343	BOURSES MCC		438 624,00
46774MCC	46774	BOURSES MCC	495 254,40	
44347BRME	44347	BOURSES REGIONALES AU MERITE		160 000,00
46731BRME	46731	BOURSES REGIONALES AU MERITE	120 800,00	
46765CVEC	46765	CVEC	361 650,50	146 937,24
46766CVEC	46766	CVEC	2 051 109,47	
46767CVEC	46767	CVEC	460 804,00	3 041 184,23
46768CVEC	46768	CVEC	757 328,00	
467761LASS	467761	LEG LASSENCE		800,00
467762LASS	467762	LEG LASSENCE	800,00	
44343MAA143	44343	MAA PROGRAMME 143		212 124,00
46731MAA143	46731	MAA PROGRAMME 143	189 418,60	
TVA collectée		Tva collectée		70 233,80
TVA déductible		Tva déductible	58 325,29	
44343UVNI	44343	Université de Nice		72 000,00
467735UVNI	467735	Université de Nice	103 601,00	
44343UVTO	44343	Université de Toulon		32 000,00
467735UVTO	467735	Université de Toulon	32 000,00	
TOTAL			7 114 618,16	6 727 830,27

Les enregistrements comptables sont conformes aux notifications reçues et au terme de l'exercice 2020 aucune somme n'était en attente de versement. Ces derniers couvraient les dépenses payées.

Aussi, au 31 décembre 2020, les reliquats suivants étaient présents dans la balance des comptes :

CROUS DE NICE TOULON
Budget principal

Exercice: 2020

BALANCE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Compte / Imputation	Libellé	Mouvements débiteurs			Mouvements créditeurs			Solde	
		Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Reprise / Antérieur	Mouvements	Cumul	Débiteur	Créditeur
46731BRME	BOURSES REGIONALES AU MERITE		120 800,00	120 800,00	438 900,00	160 000,00	598 900,00		477 500,00
46731MAA143	MAA PROGRAMME 143		189 418,60	189 418,60	29 685,90	212 124,00	241 809,90		52 391,30
46767CVEC	CVEC		2 608 847,23	2 608 847,23		6 027 400,23	6 027 400,23		3 418 553,00
467732GEN	Aide financière aux apprenants de la GEN		5 572,80	5 572,80	5 652,90		5 652,90		80,10
467734ASPE	AIDES SPECIFIQUES		2 275 136,10	2 275 136,10	128 192,65	2 419 927,00	2 548 119,65		272 983,55
467735UVNI	Université de Nice		103 601,00	103 601,00		112 000,00	112 000,00		8 399,00
46774MCC	BOURSES MCC		495 254,40	495 254,40	133 062,63	438 624,00	571 686,63		76 432,23
Total 46	DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS		5 798 630,13	5 798 630,13	734 894,08	9 370 075,23	10 104 969,31		4 306 339,18
TOTAL GENERAL			5 798 630,13	5 798 630,13	734 894,08	9 370 075,23	10 104 969,31		4 306 339,18
SOLDE									4 306 339,18

Ces reliquats font l'objet d'enquêtes ou travaux de réconciliation en début d'année auprès des Ministères concernés.

B. La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF désigne l'ensemble des ressources internes générées par une entité dans le cadre de son activité qui permet d'assurer son financement.

Son mode de calcul est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Il est possible de la calculer à partir du résultat net de l'exercice ou de l'excédent brut d'exploitation.

La CAF au 31 décembre 2020 est la suivante :

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2020

	Réalisé
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	390 465,52
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 273 028,65
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-5 019 375,83
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 744 118,34

Avec une CAF de **1 744 118,34 €**, le CROUS de Nice-Toulon finance les investissements prévus à ses budgets. En effet, cela signifie que la gestion 2020 enregistre un bénéfice d'exploitation (différence entre les comptes 70 à 75 et 60 à 65). Ce bénéfice peut être traduit comme étant une trésorerie potentielle et pourra être affectée au financement des investissements futurs dans le cadre de son développement.

Ce montant est à mettre en parallèle avec celui des exercices antérieurs :

	2017	2018	2019	2020
Capacité d'Autofinancement	3 200 298,15	1 668 258,08	1 227 266,92	1 744 118,34

La CAF du CROUS de Nice-Toulon a toujours été positive des années 2016 à 2020. Avec une augmentation de 29,63% entre les exercices 2019 et 2020, la crise sanitaire n'a pas impacté ses comptes à court terme.

Disposer d'une CAF positive est par ailleurs nécessaire mais elle doit être rapprochée du chiffre d'affaires afin de déterminer l'évolution de ses capacités à investir. Aussi, sur les 4 derniers exercices, les ratios sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020
Ratio CAF/Chiffre d'affaire	18,00%	9,41%	6,94%	12,16%

Ces éléments précisent qu'en 2020, pour 100,00 € de chiffre d'affaires constaté, 12,16 € de ressources internes peuvent financer des investissements. Ce ratio se dégrade et à court terme, le CROUS de Nice-Toulon ne pourra pas financer ses investissements sans recourir à des financements externes ou à l'emprunt.

C. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement représente les ressources de moyen et long terme dont l'entreprise dispose pour financer son activité.

Au terme de l'exercice 2020, le fonds de roulement net global est de 6 864 957,00 €.

Cependant, il est indispensable de retraiter le fonds de roulement comptable afin de déterminer le fonds de roulement mobilisable. En effet, certaines sommes sont détenues dans la comptabilité de l'établissement mais ne lui appartiennent pas (exemple : le dépôt de garantie des étudiants).

Au terme de l'exercice 2020, le fonds de roulement mobilisable est de 1 487 880,00 €.

Les calculs sont les suivants :

Tableau de retraitement		Données N (en €)
Fonds de roulement net global au 31/12/2020		6 864 957
Evolution du fonds de roulement au cours de budgets successifs		
0	Variation du fonds de roulement	-978 053
Fonds de roulement net global à date		5 886 904
Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	641 948
2	Emprunts et dettes assimilées	208 065
	Emprunts	0
	Cautionnements	208 065
3	Opérations pluriannuelles	0
	Subvention déjà perçues mais non utilisées	0
	Autofinancement avec engagement juridique pris	0
4	Autres opérations fléchées (Aides aux étudiants, CVEC, ..) - sommes perçues non reversées	3 549 011
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
5	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0
	Créances supérieures à deux ans non provisionnées, hors 416	0
Fonds de roulement non disponible		
TOTAL Fonds de roulement non disponible		5 377 077
Fonds de roulement mobilisable		
Fonds de roulement disponible au 31/12/2020		1 487 880

D. La trésorerie

La Trésorerie regroupe toutes les disponibilités enregistrées en comptabilité dans les comptes de classe 5.

Sa composition est la suivante :

Comptes	Libellé	Solde débit
total 511	Valeurs à l'encaissement	58 213,94
total 512	Banques	53 227,88
total 515	Trésor	10 698 017,41
total 531	Caisse	5 595,75
total 543	Avances Régies	102 000,00
Total Général		10 917 054,98

Son explication est la suivante :

- Le **compte 511** est composé des recettes internet des résidences universitaires constatées et n'ayant pas fait l'objet d'un encaissement sur le compte bancaire de l'Agence Comptable.
- Le **compte 512** est composé du compte bancaire du CROUS de Nice-Toulon détenu à la Banque Postale. Ce compte est mouvementé lors des paiements de la CVEC (contribution de la vie étudiante et de campus) des étudiants effectués en numéraire.

- Le **compte 515** est le miroir du compte bancaire du CROUS de Nice-Toulon détenu auprès des Finances Publiques comme l'impose la réglementation.
- Le **compte 531** est le montant des espèces (monnaie fiduciaire et divisionnaire) présente au sein de l'Agence Comptable.
- Le **compte 543** permet l'enregistrement des frais bancaires issus des paiements des étudiants par internet. L'avance accordée aux Régies est reconstituée par l'Agence Comptable en fin de mois lors de son traitement comptable.

VI. Conclusion

L'exercice 2020 n'a pas été simple à exécuter. La crise sanitaire a transformé les méthodes de travail, les urgences à traiter et le CROUS de Nice-Toulon s'est mobilisé pour répondre à ses missions.

Financièrement, les baisses de recettes de l'hébergement et de la restauration ont fragilisé les indicateurs de rentabilité et de productivité du CROUS de Nice-Toulon. Les mesures gouvernementales en faveur des étudiants ont été compensées par l'Etat. Mais si la crise sanitaire perdure, des engagements doivent être annoncés notamment dans la compensation des repas à 1 €.

Le CROUS de Nice-Toulon a de nombreux projets en faveur des étudiants sur les périmètres de Nice, Cannes et Toulon. A moyen terme, les étudiants pourront disposer de nouvelles structures d'hébergement et de restauration ainsi que de structures actuelles rénovées. Pour financer ces projets, l'appui des partenaires et de l'Etat paraît indispensable afin de minimiser un recours à l'emprunt qui paraît inéluctable.

Les tableaux suivants sont soumis au **vote du Conseil d'administration** :

- Tableau 1 : tableau des autorisations d'emplois
- Tableau 2 : tableau des autorisations budgétaires
- Tableau 4 : tableau d'équilibre financier
- Tableau 6 : tableaux relatifs à la situation patrimoniale

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **390 465,52 €**.

Il est suggéré au Conseil d'Administration de voter :

- L'affectation de ce résultat aux réserves de l'établissement.
- L'affectation des sommes enregistrées au compte 110 à la suite du changement de méthode aux réserves de l'établissement.

Visa de la Directrice Générale.